



## **CROSSJECT RAPPORT ANNUEL 2017**

**31 Décembre 2017**

Comprenant:

- - Le rapport du Directoire à l'assemblée générale annuelle,
- - Le rapport sur le gouvernement d'entreprise
- - Les comptes annuels de l'exercice 2017,
- - Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels,

# CROSSJECT

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital **de 8 958 702 euros**  
Siège social : 6 rue Pauline Kergomard - ZAC Parc Mazen Sully - 21000 Dijon  
438 822 215 RCS DIJON  
(Ci-après la « **Société** »)

## RAPPORT DE GESTION

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice ;

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Ils ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Votre Commissaire aux comptes relate dans son rapport l'accomplissement de sa mission.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées.

Toutes les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

### **1. Activité de la Société**

#### **1.1. Faits marquants de l'exercice 2017**

Les faits marquants de l'exercice 2017 sont les suivants :

- Structuration de l'organisation
- Renforcement des équipes et du management
- Internalisation des éléments majeurs de la supply chain
- Des lignes de production opérationnelles
- Poursuite des négociations commerciales

## 1.2. Evènements concernant la structure juridique de la Société

Durant l'exercice 2017, aucun évènement juridique n'a affecté la structure juridique de la société.

## 1.3. Directoire

Au 31 décembre 2017, la Direction générale est exercée par le Directoire composé de Monsieur Patrick ALEXANDRE (Président) et de Madame Isabelle LIEBSCHUTZ, de Monsieur Olivier GIRE et de Monsieur Henri DE PARSEVAL.

## 1.4. Situation de la Société et description de son activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

### 1.4.1 D'un point de vue commercial :

- Recherche de partenaires aux Etats unis via des brokers locaux ZENEO Sumatriptan (Migraine sévères)
- Confirmation du potentiel commercial aux Etats Unis de ZENEO Midazolam par une étude externe réalisée par Bionets Partners .Lancement de l'appel d'offre de recherche de distributeurs aux Etats Unis

### 1.4.2 D'un point de vue ressources humaines :

Renforcement des équipes et du management

- 58 collaborateurs à fin 2017 (39 fin 2016)
- Internalisation de fonctions clés avec le recrutement de profils expérimentés
- Des équipes qualifiés
- 

### 1.4.3 D'un point de vue financier :

- L'exercice 2017 se clôture par un résultat déficitaire de – 7 610 969 euros contre -6 662 787 euros en 2016.
- Les produits d'exploitation incluent un montant de 2 983 370 euros relatif à la production immobilisée, 803 957 euros relatif à la production stockée et 250 971 euro de subvention d'exploitation.
- Les principaux éléments du compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

▪ Produits d'exploitation :	4 142 373 euros
▪ Charges d'exploitation :	12 763 902 euros
▪ Résultat d'exploitation :	(8 621 529) euros
▪ Résultat financier :	159 805 euros
▪ Résultat courant avant impôt :	(8 461 724) euros
▪ Résultat exceptionnel :	(278 304) euros
▪ Crédit d'impôt recherche	1 129 060 euros
▪ Résultat net :	(7 610 969) euros
- Les dépenses de recherche et développement Base CIR se sont élevées à 4 508 504 euros pour l'exercice écoulé (contre 3 759 497euros en 2016).
- Les capitaux propres au 31 décembre 2017 s'élèvent à 6 085 758 euros, contre 6 283 786 euros en 2016

#### 1.4.4 D'un point de vue du développement technologique :

Crossject est à présent en mesure de produire des dispositifs ZENEO en continu (incluant des tubes stériles prêts à remplir (PARC®) et des générateurs de gaz) étape importante pour la production des lots de produits combinés (ZENEO® remplis de médicaments) nécessaires aux démarches réglementaires d'enregistrement (dépôt de dossiers de demande d'AMM1). Sur le second semestre 2017, l'unité de production PARC® a livré 20 000 tubes de verres stériles en cours de remplissage de la solution médicamenteuse chez CENEXI. La production s'est accélérée début 2018 : 20 000 autres unités seront produites et livrées d'ici la fin du mois de mars.

Crossject finalise la procédure documentaire de qualification de ses lignes de production, étape préalable à la fabrication de lots cliniques.

#### 1.4.5 D'un point de vue communication corporate:

Parmi les différentes actions, nous retiendrons principalement

- Participation à ESN organisée par CM-CIC
- Participation aux journées SMALL CAP & LARGE et MIDCAP EVENTS à Paris et Copenhague.
- Ciblage de notre communication financière via notre réseau de brokers (CM-CIC, Invest Securities, Kepler Chevreux...)
- Communication Corporate confiée à l'agence BUZZ, spécialisée dans les médicaments
- Priorisation de nos efforts sur les produits d'Urgence et sur les marchés américain et européen
- Couverture d'analystes (Invest Securities, Edison, Alphavalue)
- Diverses interviews dans la presse financière et pharmaceutique.

#### 1.5. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2017

- Mise en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit des actionnaires existants par décision du Directoire du 9 février 2018 :
  - Bénéficiaires : tous les actionnaires
  - Les BSA ont été attribués gratuitement à raison d'un (1) BSA par action détenue
  - Les BSA sont cotés sur Euronext Growth
  - Parité d'exercice et prix d'exercice des BSA : 10 BSA donneront droit de souscrire à 1 action nouvelle de la société d'une valeur nominale unitaire de 1 € à un prix unitaire égal à 4,50 €
  - Période d'exercice des BSA : à tout moment à compter du 10 avril 2018 et jusqu'au 30 juin 2018 à minuit inclus. Les BSA non exercés à cette date perdront toute valeur et deviendront caducs
  - Plafond : les 8 958 702 BSA donneront droit de souscrire un nombre maximum de 895 870 actions nouvelles de la société, soit une augmentation de capital maximum, hors prime d'émission, d'un montant nominal de 895 870 euros
- Emission d'obligations convertibles (OC) :
  - Montant en principal : 5 250 000 euros
  - Echéance : 2 ans, soit le 11 février 2020
  - Prix de souscription : 92% de la valeur nominale et ne porteront pas intérêt
  - Prix de conversion : égal au plus bas entre 4,50 euro et un cours de bourse moyen pondéré de l'action CROSSJECT précédant la notification de conversion diminué d'une décote de 10% dans le respect du plafond autorisé.
- Signature d'un avenant au contrat signé avec BPI dans le cadre du Projet PIAVE EMRJECT, afin d'adapter le calendrier de versement et les conditions d'octroi (Cf Note 18.4)
- Obtention du statut de médicament orphelin pour ZENEO® Midazolam par la FDA
- Etude Intuitive et prix Janus: validation de l'ergonomie de ZENEO®

<sup>1</sup> AMM : Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités réglementaires.

## **1.6. Evolution prévisible et perspective d'avenir**

- Lancement de la production des lots cliniques
- Qualification de la ligne de production
- Poursuites des développements de l'outil industriel
- Négociation d'un accord de licence pour ZENEO Sumatriptan aux Etats Unis
- Poursuite du processus d'appel d'offre initié fin 2017 pour ZENEO Midazolam

## **1.7. Informations relatives aux délais de paiement**

En application des dispositions de l'Article D. 441-I .1° du Code de commerce le détail des Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu est présenté en annexe 2.

Dans la mesure où l'entreprise ne réalise pas encore de chiffre d'affaires, le tableau sur les factures émises prévu à l'Article D. 441-I .2° est sans objet.

Le tableau est présenté en annexe 2

## **1.8 Analyse de l'évolution des affaires au regard du volume et de la complexité des affaires (article L. 225-100 alinéa 3 du Code de commerce)**

### **1.8.1 Description des principaux risques et incertitudes**

Dans la continuité de la stratégie annoncée en novembre 2016 donnant la priorité aux médicaments d'urgence et au marché américain, CROSSJECT s'est fixé pour objectif la signature d'accords de licence de distribution aux Etats-Unis et /ou en Europe ,avec pour corolaire le versement de rémunération forfaitaire dites « upfront ». Si la société a lancé différentes initiatives dans ce domaine en mandatant des acteurs spécialisés CROSSJECT ne peut exclure que la signature de ces accords soit retardée ou que ces accords ne soient pas conclus à des conditions qu'elle juge acceptables aujourd'hui. La non-signature de ce type d'accords aurait ainsi des effets défavorables sur la situation financière et le développement de la Société. De même, si CROSSJECT était amenée à conclure dans le futur des partenariats à des conditions dégradées, ses perspectives d'activité et de rentabilité en seraient impactées.

Plus largement, CROSSJECT rappelle que :

- bien qu'ayant simplifié et internalisé un certain nombre d'opérations spécifiques, sa capacité de fabrication d'injecteurs sans-aiguille est dépendante du partenariat industriel signé avec Cenexi.
- Par ailleurs, CROSSJECT doit obtenir de la part des Autorités de Santé américaine ou européennes des Autorisations de mise sur le marché en vue de la commercialisation de ses produits.
- Sur le marché très dynamique des dispositifs médicaux destinés à l'auto-administration de médicaments par injection, la Société est en concurrence avec d'autres acteurs dont la taille et les ressources peuvent être supérieures aux siennes.

CROSSJECT est également confronté à des risques financiers :

Le risque lié aux pertes historiques de la Société est un risque financier important compte tenu de la nécessité pour la Société de maintenir ses efforts de développement au travers des études cliniques et de la fabrication des lots de produits nécessaires à l'obtention des Autorisations de mise sur le marché. Ce risque lié à la continuité d'exploitation constitue ainsi le principal risque financier. Néanmoins, compte tenu de sa trésorerie actuelle, de l'émission obligataire réalisée en Février 2018 et des différents financements complémentaires à recevoir en 2018, CROSSJECT estime disposer à ce jour d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des 12 prochains mois.]

## 1.8.2 Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes comptabilisées au 31 décembre 2017 (avec le comparatif 2016) sont les suivantes :

Dettes en €	2017	2016
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1.000.000 €	1.000.000 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 627 846 €	1 156 964 €
Dettes fiscales et sociales	644 798 €	408 742 €
Dettes sur immobilisations	2 514 000 €	3 234 000 €
Autres dettes	3 780 €	1 092 €
<b>Total</b>	<b>6 790 425 €</b>	<b>5 800 798 €</b>

## 1.9 Succursales existantes

La Société dispose d'un établissement secondaire à Gray.

## 2. Prises de participations et sociétés contrôlées

La Société a créé la filiale CROSSJECT PHARMA, pour laquelle elle a demandé le statut d'établissement pharmaceutique auprès de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé).

Par ailleurs, la Société n'a, au cours de l'exercice écoulé, pris aucune participation dans une autre société.

## 3. Participation des salariés au capital

La participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était inexistante au dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## 4. Résultat / affectation

Nous vous proposons d'affecter intégralement la perte nette comptable de (7 610 969) euros au compte « report à nouveau » débiteur qui serait ainsi porté à (30 604 252) euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Il est également demandé à l'assemblée de bien vouloir apurer partiellement le poste « Report à nouveau » débiteur, par imputation à hauteur de 39 518 euros sur le poste « Réserves » qui est ainsi ramené à 0 et à hauteur de 27 431 789 euros sur le poste « Prime d'émission, de fusion, d'apport » qui est ainsi ramené à 260 000 euros ;

Constate qu'en conséquence de cette imputation, le poste « Report à nouveau » s'élève désormais à un montant débiteur de (3 132 945) euros.

## 5. Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Nous vous indiquons que la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, a engagé des dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, à concurrence de 12 310 euros, représentant la quote-part non déductible des locations de véhicules de fonction

**6. Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé (opérations sur titres des dirigeants – article 223-26 du Règlement général de l'AMF)**

A la connaissance de la société, le récapitulatif des opérations sur titres mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé est le suivant :

Nom et prénom	GEMMES VENTURE
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Personne liée à Philippe Monnot, Président du Conseil de surveillance
<b>Acquisitions d'actions en 2017 :</b>	
Nombre total d'actions acquises :	279 724
Prix moyen pondéré :	4,76 €
Montant total des acquisitions :	1 330 840,14 €

Nom et prénom	Philippe SCHLEICHER (représentant de la société SNPE)
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Conseil de surveillance
<b>Acquisitions d'actions en 2017 :</b>	
Nombre total d'actions acquises :	34 675
Prix moyen pondéré :	5,52 €
Montant total des acquisitions	191 355,49 €
<b>Souscriptions d'actions en 2017 :</b>	
Nombre total d'actions souscrites :	4 801
Prix moyen pondéré :	4,50 €
Montant total des souscriptions	21 604,50 €

Nom et prénom	Patrick ALEXANDRE
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président du Directoire
<b>Acquisitions d'actions en 2017 :</b>	
Nombre total d'actions acquises :	5 950
Prix moyen pondéré :	5,04 €
Montant total des acquisitions	29 974,50 €

Nom et prénom	Olivier GIRE
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Directeur Commercial
<b>Acquisitions d'actions en 2017 :</b>	
Nombre total d'actions acquises :	3 186
Prix moyen pondéré :	5,02 €
Montant total des acquisitions	15 995,95 €

Nom et prénom	Eric NEMETH
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Conseil de Surveillance
<b>Souscriptions d'actions en 2017 :</b>	
Nombre total d'actions souscrites :	19 229
Prix moyen pondéré :	4,50 €
Montant total des souscriptions	86 530,50 €

Nom et prénom	SNPE SA
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Conseil de Surveillance

<b>Acquisitions d'actions en 2017 :</b>	
Nombre total d'actions acquises :	38 643
Prix moyen pondéré :	4,50 €
Montant total des acquisitions	173 893,50 €

## 7. Evolution du cours de Bourse

Le cours de bourse de la société au 31 décembre 2017 était de 4,63 €. Au 31 décembre 2016, il était de 4,55 €.

## 8. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

En application des dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, préconisant de présenter aux actionnaires un tableau faisant apparaître les résultats au cours des cinq derniers exercices, ce document figure en Annexe I.

## 9. Le capital de la société

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2017 à 8 958 702 euros et est divisé en 8 958 702 actions ordinaires d'un euro de valeur nominale.

Au 31 décembre 2017, les instruments dilutifs étaient les suivants :

- 175 000 BSA 1, 1 BSA 1 donnant droit à 1,01 action au prix de 0,99 euros  
Droit à une émission complémentaire de 32 727 actions à émettre réservées aux détenteurs de BSA 1 au prix de 1€ (préservation des droits)
- 20 000 BSA 2, 1 BSA 2 donnant droit à 1,01 action au prix de 0,99 euros
- 347 000 BSA Management 3, 1 BSA Management 3 donnant droit à 1,01 action au prix de 2,77 euros
- 47 250 BSAANE, 1 BSAANE donnant droit à 1,01 action au prix de 10,16 euros

En outre, la société a attribué gratuitement 60 000 actions pour lesquelles le délai d'acquisition est en cours. Lors de l'attribution définitive, le Directoire pourra remettre des actions gratuites ou à émettre.

Le taux de dilution maximum s'élevait au 31 décembre 2017 à 7,61% du capital (sur la base du capital actuel).

Il est précisé que depuis le 31 décembre 2017, la Société a émis des BSA attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires (dont il résulte un nouvel ajustement de la parité d'exercice des bons anciens en circulation) et des obligations convertibles (voir paragraphe « Evénements importants survenus depuis le clôturé de l'exercice 2017 »).

### **L'actionnariat de la société :**

A la connaissance de la Société, et au vu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, les personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2017, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30 %, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90%, ou de 95% du capital social ou des droits de vote sont, au 31 décembre 2017, les suivantes :

Actionnaires	En capital	En droits de vote
Détenant plus de 5%		
Détenant plus de 10%		

Détenant plus de 15%	Gemmes Venture	Gemmes Venture
Détenant plus de 20%		
Détenant plus de 25%		
Détenant plus de 30%		
Détenant plus du tiers		
Détenant plus de 50%		
Détenant plus des 2/3		
Détenant plus de 90%		
Détenant plus de 95%		

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu d'autres évolutions significatives de l'actionnariat depuis le 31 décembre 2017.

#### **Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité :**

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 248 253
- Cours moyen des achats : 5,54 €
- 
- Nombre d'actions vendues : 254 239
- Cours moyen des ventes : 5,49 €

Les achats et ventes ont été réalisés dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI conclu avec CM CIC Securities jusqu'au 31 Août 2017 puis avec Kepler Chevreux. Il n'existe pas de frais de négociation.

Au 31 décembre 2017, la société détenait 24 676 actions auto détenues dans le cadre de son contrat de liquidité (en dehors des actions d'autocontrôle indiquées ci-après).

Valeur évaluée au cours d'achat : 114 249 €

Valeur nominale : 24 676 €

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet au cours de l'exercice d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

#### **Nombre d'actions propres en autocontrôle**

La société détenait 178 078 titres. Après transfert de 28 078 titres sur le contrat de liquidité, la société détient 150 000 actions propres représentant 1,67 % du capital au 31 décembre 2017, reçues à l'occasion de la fusion de la société avec CIP intervenue en juin 2014 et valorisées à 1,562 k€.

- Valeur évaluée au cours retenu pour l'apport : 1 562 230 €
- Valeur évaluée au cours du 31 Décembre 2017 : 694 500 €
- Valeur nominale : 150 000 €

## **Réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au cours de l'exercice 2017 - Ajustement des bases d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital**

Il est rappelé que par décisions en date des 9 mars, 5 avril et 7 avril 2017, le Directoire, agissant sur le fondement des huitième et douzième résolutions à caractère extraordinaire de l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015 et conformément à l'autorisation qui lui a été conféré par le Conseil de Surveillance du 8 mars 2017 a procédé à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal de 1 107 732 euros par émission de 1 107 732 actions ordinaires nouvelles au prix de 4,50 euros par action soit une augmentation de capital, prime d'émission incluse de 4 984 794 euros.

Cette opération de renforcement des fonds propres a pour objectif de contribuer au financement du plan de développement de la Société, conformément à la nouvelle feuille de route annoncée en novembre 2016 donnant la priorité aux médicaments d'urgence et au marché américain.

Dans ce cadre et conformément à l'article L.228-99 3° du Code de commerce, la société a procédé à un ajustement de la parité d'exercice des BSA et BSAANE en circulation, selon les usages, sur la base de la moyenne des premiers cours de l'action et du droit préférentiel de souscription cotés simultanément pendant la période de négociation du droit préférentiel de souscription.

Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, le Président a constaté l'ajustement de la parité d'exercice des bons en circulation comme suit :

**1 bon donne droit à 1,01 action**

### **10. Autres informations**

La Société n'a fait l'objet d'aucune sanction ou injonction édicté par l'Autorité de la concurrence au titre de l'article L. 464-2 du Code de commerce.

Elle n'exploite pas d'installation visée à l'article L. 515-8 du Code de l'environnement.

---

Le Directoire

## ANNEXE I

### Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	8.958.702	7.290.970	6.650.970	6.650.970	4.204.831
b) Nombre d'actions émises	8.958.702	7.290.970	6.650.970	6.650.970	4.204.831
c) Nombre d'obligations convertibles en actions			0	0	0
<b>II. Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes			0	0	0
b) Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	-6 685 194,00	-5 246 578,00	-4 452 132	-4.150.454	-1.757.537.
c) Impôt sur les bénéfices	-1.129.060,00	-1 095 149,00	-1 045 320	- 968.396	- 568.277
d) Bénéfice après impôt mais avant amortissements et provisions	-5.556.134,68	-4 151 429,00	-3 406 812	- 3.182.058	-1.189.261
e) Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	-7 610 968,52	-6 662 787,00	-5 686 933	- 4.336.069	-1.822.577
f) Montant des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt mais avant amortissement					
b) Bénéfice après impôt mais avant amortissement					
c) Dividende versé à chaque action					
<b>IV. Personnel</b>					
a) Nombre de salariés	54	39	23	20	14
b) Montant de la masse salariale	2 122 950,82	1 672 448,00	1 122 277	1.117.715	824.095
c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux	936 156,08	707 862,00	603 584	536.233	353.801



## CROSSJECT

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital **de 8 958 702 euros**  
Siège social : 6 rue Pauline Kergomard - ZAC Parc Mazen Sully - 21000 Dijon  
438 822 215 RCS DIJON  
(Ci-après la « **Société** »)

### **RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

**Exercice clos le 31/12/2017**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Convoqués en Assemblée générale annuelle conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance du rapport du Directoire et des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, nous avons établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Ce rapport inclut les informations mentionnées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, ainsi que les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

#### **1. Observations du Conseil sur le rapport du directoire et les comptes de l'exercice**

Le rapport du Directoire à l'Assemblée générale n'appelle pas de remarque particulière de la part du Conseil de Surveillance.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils vous ont été présentés après avoir été examinés, n'appellent pas d'observation de la part du Conseil de Surveillance.

De même, le rapport du Directoire sur les projets de résolutions n'appelle pas de remarque particulière de la part du Conseil de Surveillance.

En application des règles légales, et au-delà de l'examen des comptes annuels et des rapports du Directoire au sujet desquels il vient de vous faire ses observations, le Conseil de Surveillance entend périodiquement, et au minimum tous les 3 mois, le Directoire sur la marche de la société.

Le Conseil de Surveillance n'a pas d'autres observations à formuler sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

Il est rappelé qu'en application de l'article 24 des statuts modifié par l'assemblée générale du 17 mai 2017, le Conseil de surveillance autorise le Directoire préalablement aux opérations suivantes :

- les investissements et engagements de dépenses supérieurs à 1 million d'euros,
- les acquisitions et cessions de participations,
- les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social.

Le Conseil a autorisé le Directoire, dans sa séance du 8 mars 2017, à procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. L'augmentation de capital d'un montant nominal de 1 107 732 euros et d'un montant de 4 984 794 euros prime d'émission incluse, a été définitivement réalisée le 7 avril 2017.

La même Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L.225-65 du Code de commerce, lui a également délégué sa compétence à l'effet de procéder aux modifications nécessaires des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire. Cette délégation n'a pas été utilisée.

## 2. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous prions de trouver ci-après deux tableaux récapitulant la liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2017

### Membres du Directoire :

Au 31 décembre 2017 et à la connaissance de la société, la liste des mandats et fonctions des membres du directoire était la suivante :

<b>Mandataire</b>	<b>Fonction principale dans la Société</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercés</b>
Patrick ALEXANDRE	Président du Directoire	Vice-Président de l'association BFcare (filiale des industriels de la santé en Bourgogne France Conté
Isabelle LIEBSCHUTZ	Membre du Directoire	Directrice Générale Délégué de Crossject Pharma
Olivier GIRE	Membre du Directoire	Aucun mandat
Henri DE PARSEVAL	Membre du Directoire	Aucun mandat

Nous vous précisons que les mandats de l'ensemble des membres du Directoire sont arrivés à échéance au jour de la réunion du Conseil de surveillance ayant examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit le 8 mars 2017.

Le Conseil a alors décidé, à l'unanimité, de renouveler Monsieur Patrick ALEXANDRE, Monsieur Olivier GIRE, Monsieur Henri de PARSEVAL et Madame Isabelle LIEBSCHUTZ, en qualité de membres du Directoire, pour une durée de quatre années à compter du jour de ladite décision, soit jusqu'au 8 mars 2021. Il a également constaté la fin du mandat de Monsieur Timothée MULLER<sup>1</sup> intervenue le jour de ladite décision.

Monsieur Patrick ALEXANDRE a été rémunéré par la Société au titre de l'exercice 2017 à concurrence d'un montant brut de 156 424,20 € (156 606,70 € en 2016) pour l'exercice de son mandat de Président du Directoire dont 3 256,20 € (3 256,20 € en 2016) d'avantages en nature, et bénéficie, à l'instar de l'ensemble des cadres-salariés de la société, d'une retraite de l'article 83 du Code général des impôts.

<sup>1</sup> A la connaissance de la société, il détenait des mandats de gérant de Scientex et de gérant de SCI Simul

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, il est rappelé qu'il bénéficie d'une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

Madame Isabelle LIEBSCHUTZ, Monsieur Olivier GIRE et Monsieur Henri DE PARSEVAL sont rémunérés au titre de leurs fonctions salariées, respectivement de :

- Directeur commercial,
- Directeur qualité et réglementaire,
- Directeur supply chain.

Ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat.

Il est précisé qu'ils ont été bénéficiaires, avant leur nomination, d'une attribution gratuite d'actions.

#### **Membres du Conseil de Surveillance :**

Il est rappelé que le Conseil de Surveillance était composé au 31 décembre 2017 de quatre membres dont un membre indépendant.

A la connaissance de la société, la liste des mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2017 était la suivante :

<b>Mandataire</b>	<b>Fonction principale dans la Société</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercés</b>
MONNOT Philippe	Président du Conseil de surveillance	Président du conseil d'administration de Gemmes Ventures, Président de Korsair Représentant permanent de Gemmes Ventures, administrateur d'Ecoslops (cotée sur Euronext Growth)
NEMETH Eric  Membre indépendant	Vice-président du Conseil de surveillance	Gérant de Macen1 Co-gérant de GFA Quote d'Or Groupement foncier vinicole Administrateur de Sofival SA Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Amaterrasu Membre du Conseil de Surveillance de Taliance Administrateur de Ares et de Ares Coop
COISSAC Patrice	Membre du Conseil de surveillance	-
SNPE (Société Nationale des Poudres et Explosifs)	Membre du Conseil de surveillance	PDG de GIAT INDUSTRIES PDG de SNPE Président du conseil d'administration de

Représentée par SCHLEICHER Philippe		<b>EURENCO</b>
---	--	----------------

Ainsi, au jour de l'établissement du présent rapport, le conseil de surveillance est composé de quatre membres dont un membre indépendant.

Au cours de l'exercice 2017, l'assemblée générale du 17 mai 2017 a procédé au renouvellement de Monsieur Philippe Monnot et de Monsieur Eric Nemeth en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, leur mandat de Président et de Vice-Président du Conseil ayant été renouvelé par le Conseil de Surveillance tenu à l'issue de l'assemblée. L'assemblée a également ratifié la cooptation de la Société Nationale des Poudres et Explosifs (SNPE) en qualité de membre du Conseil de Surveillance et renouveler son mandat pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### **3. Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce**

En application des dispositions de l'article L 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous vous précisons qu'il n'existe aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la société et, d'autre part, une filiale.

Par ailleurs, aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Il est enfin rappelé qu'il existe des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, à savoir :

- La convention de prestation de conseils sur l'évolution de la stratégie commerciale et industrielle de la Société relative au Système d'injection sans aiguille, conclue entre la société et M. Coissac, qui avait été autorisée et conclue au cours d'un exercice antérieure puis modifiée, l'avenant ayant été approuvé par l'assemblée générale du 17 mai 2017 et dont l'exécution s'était poursuivie au cours du dernier exercice.
- La convention conclue entre la société et Scientex de mandat d'agent pour le développement marketing, commercial, partenarial et corporate de la Société. Cette convention ne constitue désormais plus une convention réglementée depuis le Conseil du 8 mars 2017, Monsieur Timothée Muller n'exerçant plus de mandat dans le Société.

### **4. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital**

En application des dispositions de l'article L 225-37-4, 3° du Code de commerce, préconisant de présenter aux actionnaires un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, il a été établi un tableau récapitulatif figurant en Annexe I.

## ANNEXE I

**Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital ainsi que les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2017**

Délégations et autorisations donnée au Directoire	Durée de la délégation	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Utilisation faite au cours de l'exercice 2017
<b>Délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015</b>			
Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions	38 mois (13 <sup>ème</sup> résolution)	60 000 actions de 1 euro de nominal	Néant
<b>Délégations et autorisation consenties* par l'Assemblée générale mixte du 31 mars 2016</b>			
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes	38 mois (5 <sup>ème</sup> résolution)	60 000 actions de 1 euro de nominal	(1)
<b>Délégations et autorisation consenties par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2017</b>			
Délégation de compétence au Directoire pour augmenter le capital <b><u>par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes*</u></b>	26 mois  (11 <sup>ème</sup> résolution)	4.000.000 € (plafond indépendant)	Néant
Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires <b><u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u></b>	26 mois  (12 <sup>ème</sup> résolution)	3.000.000 € (plafond indépendant)	(2)
Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription <b><u>par offre au public</u></b>	26 mois  (13 <sup>ème</sup> résolution)	3.000.000 €  Ce montant s'impute sur celui de la quatorzième résolution (placement privé)	(3)

Délégation de compétence au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ( <b>placement privé</b> )	26 mois  (14 <sup>ème</sup> résolution)	3.000.000 €, limité à 20% du capital par an  Ce montant s'impute sur celui de la treizième résolution (offre au public)	(3)
Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription <b>au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées</b>	18 mois  (15 <sup>ème</sup> résolution)	500.000 €  Ce montant s'impute sur celui de la treizième résolution (offre au public) et de la quatorzième résolution (placement privé)	Néant
Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription <b>au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise</b>	26 mois  (17 <sup>ème</sup> résolution)	1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation (plafond indépendant)	Néant

\* sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance conformément à l'article 24 des statuts

- (1) Cette délégation a été utilisée à hauteur de 50 500 actions. Compte-tenu de l'ensemble des attributions, il reste 9 500 actions à attribuer.
- (2) Cette délégation a été utilisée à hauteur de 895 870 euros dans le cadre d'une attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires effectués début 2018
- (3) La délégation d'émission avec suppression du DPS par placement privé à été utilisée dans le cadre d'une émission d'obligations convertibles réalisée début 2018 à hauteur d'un montant dépendant du prix de conversion des obligations (égal au plus bas entre 4,50 euro et un cours de bourse moyen pondéré de l'action CROSSJECT précédant la notification de conversion diminué d'une décote de 10% dans le respect du plafond autorisé). L'utilisation de cette délégation impacte le plafond de la délégation par émission avec suppression du DPS par offre au public (plafond commun)

# **SA CROSSJECT**

**60 L'avenue du 14 Juillet  
21300 CHENOVE**

—

**COMPTES ANNUELS**

**du 01/01/2017 au 31/12/2017**

# Sommaire

<b>1. Bilan</b> .....	<b>4</b>
<b>ACTIF</b> .....	<b>4</b>
Actif immobilisé.....	4
Actif circulant .....	4
<b>PASSIF</b> .....	<b>5</b>
Capitaux Propres .....	5
Provisions pour risques et charges.....	5
Emprunts et dettes.....	5
<b>2. Compte de résultat</b> .....	<b>6</b>
<b>3. Tableau de flux de trésorerie</b> .....	<b>8</b>
<b>4. Annexes aux états financiers</b> .....	<b>9</b>
<b>Note 1. Informations générales</b> .....	<b>9</b>
<b>Note 2. Evènements marquants</b> .....	<b>9</b>
<b>Note 3. Principes, règles et méthodes comptables</b> .....	<b>9</b>
Note 3.1. Frais de recherche et développement.....	9
Note 3.2. Immobilisations incorporelles.....	9
Note 3.3. Immobilisations corporelles.....	10
Note 3.4. Immobilisations financières .....	10
Note 3.5. Stocks et travaux en cours.....	10
Note 3.6. Créances.....	10
Note 3.7. Valeurs mobilières de placement.....	10
Note 3.8. Opérations en devises étrangères .....	10
Note 3.9. Provisions pour risques et charges.....	10
Note 3.10. Provisions pour indemnité de fin de carrière .....	11
Note 3.11. Avances remboursables accordées par des organismes publics .....	11
Note 3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires .....	11
Note 3.13. Résultat courant – résultat exceptionnel.....	11
Note 3.14 Subventions reçues.....	11
Note 3.15. Charges de sous-traitance.....	11
Note 3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	11
<b>Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières</b> .....	<b>11</b>
Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement.....	11
Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles (En milliers d'euros) .....	12
Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles .....	12
Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières.....	12
Note 4.5 Amortissements .....	12
Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières.....	12
<b>Note 5. Créances</b> .....	<b>12</b>
Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé.....	12
Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant .....	13
Note 5.3. Provisions pour dépréciation.....	13
<b>Note 6. Disponibilités</b> .....	<b>13</b>
<b>Note 7. Charges constatées d'avance</b> .....	<b>13</b>

<b>Note 8. Capitaux propres</b> .....	<b>13</b>
Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période .....	13
(1).....	13
Note 8.2 Composition du capital social : .....	14
Note 8.3 Instruments financiers dilutifs.....	14
Note 8.31. BSA .....	14
Note 8.32. BSAANE .....	14
Note 8.33. Augmentation de capital réservée .....	14
Note 8.34. Actions gratuites .....	15
Note 8.35. Ligne de financement modulaire .....	15
Note 8.35. Répartition du capital après dilution .....	15
Note 8. 4 Résultat par action.....	15
<b>Note 9. Avances conditionnées</b> .....	<b>15</b>
<b>Note 10. Provisions pour risques et charges</b> .....	<b>15</b>
<b>Note 11. Emprunts et dettes à la clôture</b> .....	<b>16</b>
<b>Note 12. Avances et acomptes reçus</b> .....	<b>16</b>
<b>Note 13. Charges à payer &amp; écarts de conversion</b> .....	<b>16</b>
<b>Note 14. Produits constatés d'avance</b> .....	<b>16</b>
<b>Note 15. Produits d'exploitation</b> .....	<b>17</b>
<b>Note 16. Résultat exceptionnel</b> .....	<b>17</b>
<b>Note 17. Impôt sur les bénéfices</b> .....	<b>17</b>
<b>Note 18. Engagements reçus</b> .....	<b>17</b>
<b>Note 19. Engagements donnés</b> .....	<b>19</b>
<b>Note 20. Parties liées</b> .....	<b>20</b>
Note 20.1. Rémunération des dirigeants.....	20
Note 20.2. Transactions avec les parties liées.....	20
<b>Note 23. Liste des filiales et participations</b> .....	<b>20</b>
<b>Note 24. Évènements postérieurs à la clôture de la période</b> .....	<b>21</b>

# 1. Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	9 686 952	5 655 547	4 031 405	2 499 802	1 531 603
Concessions, brevets, droits similaires	20 429 117	20 429 117	-0	-0	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	120 025	93 534	26 491	6 026	20 465
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	75 240		75 240	75 240	
Constructions	3 698 760	199 282	3 499 478	3 673 186	- 173 708
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 566 557	2 670 930	1 895 627	1 887 974	7 653
Autres immobilisations corporelles	579 752	286 281	293 471	147 516	145 955
Immobilisations en cours	753 763		753 763		753 763
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	100 000		100 000	100 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 562 230	867 730	694 500	810 255	- 115 755
Prêts					
Autres immobilisations financières	47 552		47 552	51 669	- 4 117
<b>TOTAL (I)</b>	<b>41 619 947</b>	<b>30 202 421</b>	<b>11 417 526</b>	<b>9 251 668</b>	<b>2 165 858</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	1 201 827		1 201 827	397 870	803 957
Etat, impôts sur les bénéfices	1 410 976		1 410 976	1 131 621	279 355
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	623 276		623 276	466 707	156 569
Autres	127 721		127 721	244 355	- 116 634
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	164 577		164 577	42 844	121 733
Disponibilités	2 640 718		2 640 718	2 590 719	49 999
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	129 353		129 353	123 245	6 108
<b>TOTAL (II)</b>	<b>6 298 449</b>		<b>6 298 449</b>	<b>4 997 362</b>	<b>1 301 087</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>47 918 397</b>	<b>30 202 421</b>	<b>17 715 975</b>	<b>14 249 030</b>	<b>3 466 945</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2017</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2016</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 8 958 702)	8 958 702	7 290 970	1 667 732
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	27 691 789	21 946 580	5 745 209
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	39 518	39 518	
Report à nouveau	-22 993 283	-16 330 496	-6 662 787
Résultat de l'exercice	-7 610 969	-6 662 787	- 948 182
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>6 085 758</b>	<b>6 283 786</b>	<b>- 198 028</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	3 747 000	1 289 500	2 457 500
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 747 000</b>	<b>1 289 500</b>	<b>2 457 500</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques		45 000	- 45 000
Provisions pour charges	92 792	74 947	17 845
<b>TOTAL (III)</b>	<b>92 792</b>	<b>119 947</b>	<b>- 27 155</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 000 000		1 000 000
. Découverts, concours bancaires		755 000	- 755 000
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000 000	1 000 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 627 846	1 156 964	1 470 882
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	295 293	134 894	160 399
. Organismes sociaux	301 594	230 428	71 166
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 812	38 064	- 31 252
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	41 099	5 356	35 743
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 514 000	3 234 000	- 720 000
Autres dettes	3 780	1 092	2 688
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>7 790 425</b>	<b>6 555 797</b>	<b>1 234 628</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>17 715 975</b>	<b>14 249 030</b>	<b>3 466 945</b>

## 2. Compte de résultat

	Exercice clos le <b>31/12/2017</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2016</b> (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>						
Production stockée			803 957	-362 933	1 166 890	321,52
Production immobilisée			2 983 370	1 310 276	1 673 094	127,69
Subventions d'exploitation			250 971	112 428	138 543	123,23
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			104 013	316 185	- 212 172	-67,10
Autres produits			61	51 173	- 51 112	-99,88
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>4 142 373</b>	<b>1 427 129</b>	<b>2 715 244</b>	<b>190,26</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			7 370 987	4 494 353	2 876 634	64,01
Impôts, taxes et versements assimilés			58 876	70 687	- 11 811	-16,71
Salaires et traitements			2 122 951	1 672 448	450 503	26,94
Charges sociales			936 156	707 862	228 294	32,25
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 258 663	1 704 740	553 923	32,49
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges			17 845	68 247	- 50 402	-73,85
Autres charges			-1 575	77	- 1 652	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>12 763 902</b>	<b>8 718 415</b>	<b>4 045 487</b>	<b>46,40</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-8 621 529</b>	<b>-7 291 286</b>	<b>-1 330 243</b>	<b>18,24</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges			176 674	13 966	162 708	N/S
Différences positives de change			1 115	806	309	38,34
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				7 611	- 7 611	-100
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>177 789</b>	<b>22 383</b>	<b>155 406</b>	<b>694,30</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				1 043 537	-1 043 537	-100
Intérêts et charges assimilées			17 534	37 705	- 20 171	-53,50
Différences négatives de change			450		450	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>17 984</b>	<b>1 081 242</b>	<b>-1 063 258</b>	<b>-98,34</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>159 805</b>	<b>-1 058 860</b>	<b>1 218 665</b>	<b>115,09</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-8 461 724</b>	<b>-8 350 146</b>	<b>- 111 578</b>	<b>1,34</b>

	Exercice clos le <b>31/12/2017</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2016</b> (12 mois)	<b>Variation absolue</b>	<b>%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	139 625	598 592	- 458 967	-76,67
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>139 625</b>	<b>598 592</b>	<b>- 458 967</b>	<b>-76,67</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	125 501	6 382	119 119	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	292 429		292 429	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>417 930</b>	<b>6 382</b>	<b>411 548</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-278 304</b>	<b>592 209</b>	<b>- 870 513</b>	<b>146,99</b>
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 129 060	-1 095 149	- 33 911	3,10
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>4 459 787</b>	<b>2 048 103</b>	<b>2 411 684</b>	<b>117,75</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>12 070 756</b>	<b>8 710 890</b>	<b>3 359 866</b>	<b>38,57</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-7 610 969</b>	<b>-6 662 787</b>	<b>- 948 182</b>	<b>14,23</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

### 3. Tableau de flux de trésorerie

RUBRIQUES	31/12/17	31/12/16
<b>Résultat net</b>	<b>-7 611,00</b>	<b>-6 663,00</b>
Amortissements et provisions Plus-values de cession, nettes d'impôts Autres produits et charges calculées	2 054,00	2 511,00
Capacité d'autofinancement	-5 557,00	-4 152,00
Variation du besoin en fonds de roulement	583,00	-252,00
<b>(1) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-4 974,00</b>	<b>-4 404,00</b>
Acquisition d'immobilisations corporels Acquisition du Bâtiment	-4 248,00	-2 291,00 -3 774,00
<b>(2) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-4 248,00</b>	<b>-6 065,00</b>
Augmentation de Capital Primé d'émission BSA Souscription d'emprunts Remboursements d'emprunts Billets de Trésorerie Dettes sur immobilisations Avances remboursables	1 667,00 5 745,00 - 1 000,00 -755,00 -720,00 2 457,00	640,00 3 508,00 1,00 -188,00 755,00 3 234,00
<b>(3) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>9 394,00</b>	<b>7 950,00</b>
<b>Variations de trésorerie (1)+(2)+(3)</b>	<b>172,00</b>	<b>-2 519,00</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>2 634,00</b>	<b>5 153,00</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>2 806,00</b>	<b>2 634,00</b>

## 4. Annexes aux états financiers

### Note 1. Informations générales

La société Crossject est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est Parc Mazen-Sully, 6 rue Pauline Kergomard – 21000 Dijon

Les comptes au 31 Décembre 2017 ont été arrêtés par le directoire du 13 Mars 2018 et présentés au conseil de surveillance le 19 Mars 2018.

### Note 2. Evènements marquants

Les principaux faits marquants de l'exercice sont :

- Structuration de l'organisation
- Renforcement des équipes et du management
- Internalisation des éléments majeurs de la supply chain
- Des lignes de production opérationnelles
- Obtention du statut de médicament orphelin pour ZENEO® Midazolam par la FDA
- Etude Intuitive et prix Janus: validation de l'ergonomie de ZENEO®
- Poursuite des négociations commerciales

### Note 3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément au plan comptable général français selon les mêmes règles que celles utilisées à la clôture des exercices précédents en respectant le principe de continuité d'exploitation. Ces comptes impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant la période. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des évènements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### Note 3.1. Frais de recherche et développement

Depuis l'exercice 2011, l'option pour la comptabilisation en immobilisations incorporelles des frais de recherche et développement est appliquée dès lors que les critères d'activation sont remplis.

Les frais de développement sont ainsi activés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais immobilisés correspondent aux coûts supportés pendant les phases de développement et de tests, à l'exclusion des phases d'analyse préalable. Ils comprennent les salaires et charges sociales des ingénieurs et techniciens de développement (basés sur des feuilles de temps individuelles et mensuelles) et les coûts de sous-traitance liés. Ils sont inscrits à l'actif dès que la société a suffisamment de visibilité sur les moyens de les finaliser et de les commercialiser.

Ces frais de développement sont amortis à partir de leur comptabilisation à l'actif sur une durée de 4 ans. A chaque clôture, les perspectives de ventes futures sont analysées afin de vérifier qu'il n'y a pas lieu de procéder à des amortissements complémentaires, des dépréciations ou une revue du plan d'amortissement.

Les frais de développement ne correspondant pas aux critères d'activation et les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation courantes au fur et à mesure de leur engagement.

#### Note 3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût historique et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation prévue par la société.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- brevets acquis le 1<sup>er</sup> Janvier 2002, amortis selon leur nature sur 2, 10 ou 15 ans.
- logiciels de gestion sont amortis sur 1 à 5 ans.
- droits d'utilisation sur une ligne industrielle, amortis sur 18 mois
- frais de développement amortis sur 4 ans

### ***Note 3.3. Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.

L'ensemble des actifs corporels, est amorti selon le mode linéaire sur la base de leur durée d'utilisation.

Les taux d'amortissement sont compris entre 4 et 25 % à l'exception de certains moules de recherche amortis sur 12 mois

### ***Note 3.4. Immobilisations financières***

Elles correspondent aux actions d'autocontrôle issues de la fusion avec la société CIP évaluées au cours du 31.12.2017, et à des dépôts de garantie.

### ***Note 3.5. Stocks et travaux en cours***

Le stock est évalué au 31 décembre 2017 selon la méthode FIFO au coût d'achat sans incorporation de coûts indirects

Le stock n'est pas déprécié à la clôture de l'exercice

### ***Note 3.6. Créances***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif correspondant à la période au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

### ***Note 3.7. Valeurs mobilières de placement***

Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et à un placement de trésorerie. A la clôture de chaque exercice si l'évaluation est inférieure à la valeur comptable, une provision est comptabilisée. En cas de plus-value latente, le montant n'est pas comptabilisé en produit.

### ***Note 3.8. Opérations en devises étrangères***

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

### ***Note 3.9. Provisions pour risques et charges***

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

### **Note 3.10. Provisions pour indemnité de fin de carrière**

La provision relative aux indemnités de départ en retraite figure au passif du bilan. Elle est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière en retenant comme hypothèses :

- Indemnités prévues par la convention de la chimie
- Table de Turn Over nationale
- Table de mortalité provisoire (2011-2013)
- Taux de croissance des salaires de 2%
- Taux d'actualisation de 1,65 %

### **Note 3.11. Avances remboursables accordées par des organismes publics**

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « autres fonds propres – avances conditionnées » (Note 9)

### **Note 3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

La société est encore dans sa phase de développement et ne dégage pas encore de revenus récurrents. La production immobilisée correspond aux frais de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan

### **Note 3.13. Résultat courant – résultat exceptionnel**

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise. Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des reprises de provisions pour risque et charges

Pour déterminer le résultat exceptionnel (Note 16), la société retient la conception issue de la liste de comptes du PCG (230-1).

### **Note 3.14 Subventions reçues**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

### **Note 3.15. Charges de sous-traitance**

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

### **Note 3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « valeurs mobilières de placement », « instruments de trésorerie » et « disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les soldes créditeurs bancaires et les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent sont déduits de cette somme lorsqu'ils correspondent à des découverts momentanés.

## **Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières**

### **Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement**

	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Frais recherche & développement	6 703	2 983		9 686

**Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles (En milliers d'euros)**

<b>Nature</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Brevets	20 004	-	-	20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425	-	-	425
Logiciels'	86	34	-	120
<b>TOTAL</b>	<b>20 515</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>20 549</b>

**Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles**

<b>Nature</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Matériels et outillages	3 919	584	-	4 503
Outillages industriels	51	-	-	51
Terrain	75	-	-	75
Construction	3 698	-	-	3 698
Agencements	229	75	-	304
Matériels de Bureau	172	103	-	275
Immobilisations en cours	-	754	-	754
<b>TOTAL</b>	<b>8 146</b>	<b>1 516</b>		<b>9 662</b>

**Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières**

<b>Nature</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Titres en Autocontrôle	1 854	-	292	1 562
Dépôt de garantie	51	-	4	47
<b>TOTAL</b>	<b>1 905</b>	<b>-</b>	<b>296</b>	<b>1 609</b>

**Note 4.5 Amortissements**

<b>Nature</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Frais de recherche et développement	4 204	1 451	-	5 655
Brevets	20 004	-	-	20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425	-	-	425
Constructions	26	174	-	200
Logiciels'	80	-	-	94
Outillages industriels	20	14	-	20
Matériels et outillages	2 063	587	-	2 670
Agencements	131	16	-	147
Matériels de Bureau	123	17	-	140
<b>TOTAL</b>	<b>27 076</b>	<b>2 259</b>	<b>-</b>	<b>29 335</b>

**Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières**

<b>Nature</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Dépréciation des titres en autocontrôle	1 044	-	177	867
<b>TOTAL</b>	<b>1 044</b>	<b>-</b>	<b>177</b>	<b>867</b>

**Note 5. Créances**

<b>Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dépôts de garantie	51		51
<b>Total</b>	<b>51</b>		<b>51</b>

<b>Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Taxe sur la valeur ajoutée	623	623	
Débiteurs divers	127	127	
Crédit d'impôt recherche & CICE	1 410	1 410	
Charges constatées d'avance	129	129	
<b>Total</b>	<b>2 289</b>	<b>2 289</b>	

(1) Le crédit d'impôt 2017 ne sera encaissé par la société qu'en 2018 après examen de notre demande par l'administration. Compte tenu de notre activité et des opérations de recherche antérieures qui ont toujours donné lieu au remboursement par l'état de la créance de crédit d'impôt recherche, le montant acquis au 31 Décembre 2017 sur la base des dépenses effectuées à cette date a été comptabilisé en créance et classé sous la rubrique Autres créances au bilan.

### **Note 5.3. Provisions pour dépréciation**

Il n'y a aucune provision pour dépréciation au 31 Décembre 2017

### **Note 6. Disponibilités**

Ce poste comprend les comptes à termes les soldes bancaires courants et le solde espèce du contrat de liquidité.

### **Note 7. Charges constatées d'avance**

	31/12/2017	31/12/2016
Charges constatée d'avance	128	123

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée.

### **Note 8. Capitaux propres**

#### **Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période**

	Capitaux propres à l'ouverture	Augmentation de capital (1)	Affectation résultat 2016	Résultat 2017	Capitaux propres à la clôture
Capital	7 291	1 667	-	-	8 958
prime d'émission	21 933	5 746	-	-	27 679
Bons de souscription d'actions	13	-	-	-	13
Report a Nouveau	-16 330	-	-6 662	-	-22 992
Résultat	- 6 662	-	6 662	-7 611	-7 611
Réserves indisponibles	40	-	-	-	40
<b>Capitaux Propres</b>	<b>6 284</b>	<b>7 413</b>	<b>-</b>	<b>-7 611</b>	<b>6 086</b>

(1)

- 560 000 actions créés au cours de l'exercice représentant un montant total levé de 2 428 K€, émises dans le cadre de la ligne de financement en fonds propres conclue avec Kepler Cheuvreux décrite dans le communiqué de presse du 4 Mai 2016.
- Le 7 avril 2017 dans le cadre de augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, 1 107 732 actions ont été créés représentant un montant total de 4 985 K€.

### **Note 8.2 Composition du capital social :**

Le capital social est composé de 8 958 702 actions ordinaires.

### **Note 8.3 Instruments financiers dilutifs**

#### **Note 8.31. BSA**

Nombre de BSA	BSA (1)	BSA2 (2)	BSA3 (3)
Alexandre Patrick	138 026		173 500
Castano Xavière	25 922		52 050
Muller Bérénice	11 052		
Muller Timothée		10 000	
Scientex représentée par Mr Muller Timothée		10 000	121 450
Total	175 000	20 000	347 000

  

Prix de souscription unitaire	0,01€	0,01€	0,03€
-------------------------------	-------	-------	-------

- (1) L'assemblée générale du 9 Juillet 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 175 000 bons de souscription au prix de 0,01€. Chaque bon donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €. Initialement la durée d'exercice était de 5 ans et les bons étaient incessibles. L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a porté le délai d'exercice à 10 ans et les bons sont devenus cessibles.
- (2) L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 70 000 bons de souscription (BSA2) au prix de 0,01€. L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a constaté la caducité de 13000 de ces bons suite à la démission de ses fonctions de salariés d'un des bénéficiaires. Au cours de la période précédente 37 000 bons ont été exercés (Note 2) . Chaque bon restant (20 000) donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €.
- (3) L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a émis 347 000 bons « BSA management 3 » au prix de 0,03 € conférant à chaque titulaire le droit de souscrire à une action ordinaire au prix d'exercice de 2.77 €. La durée d'exercice est de 10 ans et les bons sont cessibles.

#### **Note 8.32. BSAANE**

Le directoire, faisant usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2013 et sur autorisation du conseil de surveillance dans sa séance du 12 juin 2014, a décidé le 18 juin 2014 d'émettre 47 500 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes (ci-après les «BSAANE») au profit de certains salariés et mandataires au prix de souscription de un euro.

47 250 BSAANE ont été souscrites par leurs bénéficiaires.

Chaque BSAANE donnera le droit de souscrire ou d'acquérir 1 action de la société au prix de 10,16 euros, avec des périodes et conditions d'exercice variables selon la nature des BSAANE.

#### **Note 8.33. Augmentation de capital réservée**

L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a décidé d'une augmentation de capital complémentaire réservée aux titulaires des 175 000 BSA (Note 8.31 – 1) permettant de souscrire au maximum 32 727 actions au prix de un euro. Le directoire a tous pouvoirs pour recueillir les souscriptions le moment venu.

### Note 8.34. Actions gratuites

Dans le cadre de l'autorisation consentie au directoire par l'Assemblée Générale du 31 Mars 2016, celui-ci a désigné les bénéficiaires de 50 500 attribuées gratuitement sur un total de 60 000.

La période d'acquisition débute à compter de la décision du Directoire d'attribuer des actions prise le 31 Août 2016 et vient à expiration le 1 septembre 2018. Sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution, l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires interviendra le 1er septembre 2018.

Un délai de conservation d'un an des actions attribuées gratuitement est prévu, soit du 2 septembre 2018 au 1er septembre 2019 inclus. Ces dernières seront librement cessibles à compter du 2 septembre 2019.

Au 31 Décembre 2017, 9 500 actions gratuites restent à attribuer.

### Note 8.35. Ligne de financement modulaire

En vertu de la 10<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 11 Juin 2015, la société a mis en place une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux décrite dans le communiqué de presse du 4 Mai 2016. Un total de 1 200 000 bons ont exercés générant la création de 1 200 000 actions dont 560 000 sur l'exercice.

### Note 8.35. Répartition du capital après dilution

L'exercice des BSA (note 8.31), des BSAANE (8.32), l'augmentation de capital (note 8.33), l'acquisition des actions gratuites (note 8.34) et la ligne de financement en fonds propres (note 8.35) se traduiraient par la création de 1 203 227 actions.

Le capital serait composé de 8 494 197 actions de € 1,00 de nominal.

### Note 8. 4 Résultat par action

	Résultat net de la période	Nombre d'actions		Résultat par action	
		Non Dilué	Dilué	Non Dilué	Dilué
31 /12/17	- 7 611	8 958 702	9 640 979	-0,849561 €	-0,789464 €
31/12/16	- 6 478	7 290 970	8 494 197	-0,88849 €	- 0,762638 €

### Note 9. Avances conditionnées

Au 31 Décembre 2017 Crossject bénéficie d'avances conditionnées décrites au 3.12.

- 650.000 € au titre d'un contrat avec ANVAR Bourgogne en date du 20/2/2003. Un premier remboursement de 200.000 € a été effectué en 2006. Suite à des avenants successifs 187 500 € ont été remboursés en 2016 et 362 500 € en 2017 et le solde sot 100 000 € seront remboursés en 2018.
- 3 647 000 000 € dans le cadre du programme d'investissements d'Avenir -Projets industriels d'avenir " Appel à projets Générique" accordé le 30 Octobre 2015. Le remboursement est prévu par échéances trimestrielles sur 4 ans à compter du 1r Juin 2019 sauf échec technique ou commercial du projet constaté.

### Note 10. Provisions pour risques et charges

	31/12/2016	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2017
Provision pour risques	45 000	-	45 000	-	-
Provision pour charges (1)	74 947	17 845	-	-	92 792
<b>TOTAL</b>	<b>119 947</b>	<b>17 845</b>	<b>45 000</b>	<b>-</b>	<b>92 792</b>

(1) La provision pour charges couvre les charges d'indemnité pour départ à la retraite, charges sociales comprises (cf note 3.11)

## Note 11. Emprunts et dettes à la clôture

### Note 11.1. Souscription d'emprunt au cours de l'exercice

Le 19 Décembre 2017, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté a accordé à la société un prêt de 1 000 000 d'euros pour financer sa ligne de production modulaire dans le cadre du projet PARC. Les caractéristiques du prêt sont :

- Durée : 84 mois dont 24 mois de différé d'amortissement en capital.
- Taux : EURIBOR 3 mois, majoré de 2 points.
- Garantie
  - Cautiion de la société Bourgogne Franche Comté Garantie à hauteur de 50 %.
  - Nantissement de 15 brevets pour un montant de 624 000 € (Note 19.5)

### Note 11.2. Echéance des dettes à la clôture

Echéancier des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt et dettes	1 000	-	400	600
Fournisseurs	2 627	2 627	-	-
Dettes fiscales & sociales	644	644	-	-
Autres dettes	3	3	-	-
Dettes sur Immobilisations	2 514	1 347	1 167	-
Avance reçue (cf note 14)	1 000	-	1 000	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 790</b>	<b>4 621</b>	<b>2 567</b>	<b>600</b>

## Note 12. Avances et acomptes reçus

Au cours de l'exercice précédent, la société a facturé et encaissé une avance sur une option de vente de licence pour un million d'euros relative à l'utilisation du dispositif ZENEO dans une indication choc anaphylactique avec Adrénaline. A ce stade, en l'attente des éléments techniques nécessaires à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, cette somme a été comptabilisée en avance reçue sur commande en cours.

## Note 13. Charges à payer & écarts de conversion

### Note 13.1. Détail des charges à payer

	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs factures non parvenues	62	25
Congés payés	121	98
Charges sociales sur congés payés	55	45
Provision taxe sur salaires	49	42
Etat Charges à payer	42	5
<b>Total Dettes fiscales et sociales à payer</b>	<b>267</b>	<b>190</b>

### Note 13.2. Ecart de conversion – actifs et passifs

Les écarts de conversion actifs correspondent aux pertes de change latentes sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères. Les écarts de conversion passifs correspondent aux gains de change latents sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères.

Au 31 décembre 2017, il n'y a plus de créances ni de dettes libellées en devises. Aucun écart de conversion n'est constaté.

## Note 14. Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice.

## Note 15. Produits d'exploitation

### Note 15.1. Détail du Chiffre d'affaires

Au 31 Décembre 2017, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé.

### Note 15.2. Production immobilisée

La production immobilisée comptabilisée au cours de la période s'élève à 2 983 370 € .

### Note 15.3. Subventions

Les subventions acquises au titre de l'exercice s'élèvent à 250 971 €

- Programme PIAVE : 58 000 €
- Programme Rapide (Urge Inject 2) .....: 170 184 €
- Aides diverses : 22 808 €

### Note 15.4. Reprise sur provisions et transfert de charges

Les transferts de charges correspondent essentiellement à des avantages en nature liés à l'utilisation de véhicules. Les reprises de provision correspondent à la reprise des provisions pour risques relatives aux litiges dont l'issue est devenue définitive au cours de l'exercice.

## Note 16. Résultat exceptionnel

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		598
Produits exceptionnels sur opérations en capital (1)	139	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11	6
Charges exceptionnelles sur opérations en capital (1)	292	

Opérations liées au transfert de 28 078 titres en autocontrôle sur le contrat de liquidité

## Note 17. Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont essentiellement des produits relatifs au Crédit d'impôt recherche. Le produit correspondant au CIR de la période s'élève à 1 352 k€ (1 095 k€ en 2015)

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 72 849 984 € au 31 décembre 2017. Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

## Note 18. Engagements reçus

### Note 18.1. Contrat de licence Zénéo ® Adrénaline

Le contrat de partenariat, signé le 22 janvier 2013, prévoit le paiement d'une rémunération fixe et forfaitaire de 9 millions d'euros entre la date de signature et la date des autorisations de mise sur le marché Europe et USA. La société a encaissé au titre de ce contrat la somme de un million d'euros au cours l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2017, la société n'a reçu aucun autre engagement.

### Note 18.2. Contrat de licence Zénéo ® Méthotrexate France

Le contrat, a signé le 19 Juillet 2012, prévoit le paiement d'une rémunération de 1 millions d'euros entre la date de signature et la date de l'obtention du prix. La société a encaissé au titre de ce contrat la somme de 250 k€ d'euros au cours l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2017, la société n'a reçu aucun autre engagement.

### Note 18.3. Contrat de licence Zénéo ® Méthotrexate Chine

Le contrat, signé le 30 Août 2015, prévoit le paiement d'une rémunération de 3 millions d'euros entre la date de signature et la date d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché en Chine. Aucun versement n'a été reçu. Au 31 décembre 2017, la société n'a reçu aucun autre engagement.

### Note 18.4. Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)

Conformément à la décision du Premier Ministre du 29 Octobre 2015, Crossject a bénéficié d'un accord de BPI France pour recevoir une aide d'un montant maximum de 6 667 507 € comprenant 210 033 € de subvention et 6 457 474 € sous forme d'avance récupérable. Le contrat initial avec BPI a été signé le 24 Novembre 2015 complété par deux avenants d'Octobre 2017 et de Février 2018 (Note 24)

Le calendrier de versement actualisé au contrat est :

	Subvention	Aide remboursable
Montant octroyé	210 033 €	6 457 474 €
Montant encaissé	167 000 €	3 847 000 €
Versement 2018 (1)		1 298 488 €
Versement 2019 (2)		543 365 €
Versement 2020 (3)	43 033 €	968 621 €

(1) Sous réserve de:

- a. Fourniture d'un rapport signé par le représentant légal de Crossject validant la ligne de production du PARC® (prêt à remplir Crossject)
- b. Fourniture des rapports de qualification des lignes de production pour les opérations pharmaceutiques (PARC® rempli)
- c. Présentation par la société Crossject de ses derniers bilans, comptes de résultats et plan de financement prévisionnels ; vérification par Bpifrance de la capacité de cette société à poursuivre le programme, et mise en place des apports en fonds propres, si nécessaire

(2) Sous réserve de :

- a. Fourniture de l'accord des autorités réglementaires compétentes pour la réalisation des études de bioéquivalence (nécessaires aux dossiers Europe et USA) pour le Zeneo Naloxone dans l'indication overdose aux opioïdes.
- b. Fourniture de l'accord des autorités réglementaires compétentes pour la réalisation des études de bioéquivalence (nécessaires aux dossiers Europe et USA) pour le Zeneo Terbutaline dans l'indication de la crise d'asthme.
- c. Fourniture du rapport « facteurs humains » démontrant la sécurité d'utilisation de Zeneo Midazolam dans l'indication épilepsie, de Zeneo Naloxone dans l'indication overdose aux opioïdes et de Zeneo Terbutaline dans l'indication de la crise d'asthme.
- d. Présentation par la société Crossject de ses derniers bilans, comptes de résultats et plan de financement prévisionnels ; vérification par Bpifrance de la capacité de cette société à poursuivre le programme, et mise en place des apports en fonds propres, si nécessaire.

(3) Pas de réserve

### **Note 18.3 \*Programmes Eurostars Easy-Inject**

Dans le cadre de ce programme, la société recevra en 2018, le solde de la subvention soit 180 000€

### **Note 19. Engagements donnés**

#### **Note 19.1. Sofigexi**

Selon le protocole d'accord du 29 septembre 2011 (remplaçant celui du 31 mars 2008), Sofigexi doit percevoir une redevance de 2% du chiffre d'affaires à partir de l'année suivant l'année où Crossject cumule € 15 millions de ventes de dispositifs, redevance plafonnée à € 17 millions. A ce jour aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé à ce titre.

#### **Note 19.2. Indemnités**

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, Mr Patrick Alexandre percevra une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

#### **Note 19.3. Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)**

L'aide perçue et décrites note 18.2 sera remboursable forfaitairement en quatre années par trimestrialités égales à compter du 30 juin 2019. En cas d'échec technique ou commercial, le remboursement de cette aide ne sera pas exigible.

A compter du dernier remboursement selon l'échéancier ci-dessus, et dès que le chiffre d'affaires et/ou le montant des revenus HT cumulés générés par l'exploitation des produits et services résultants des investissements et/ou intégrant les développements réalisés dans le cadre du projet, sera supérieur ou égal à 40 000 000 € (quarante millions d'euros), la société devra verser pendant 5 ans (cinq ans) un intéressement de 1,5% (un virgule cinq pour cent) desdits chiffres d'affaires ou revenus annuels HT. Ce remboursement complémentaire est plafonné à 4 000 000 € (quatre millions d'euros).

Le cas échéant et dans la limite du montant des aides récupérables effectivement versées, la société devra verser:

- 45% (quarante-cinq pour cent) des produits hors taxes générés par la cessions de titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisés dans le cadre du projet.
- 45% (quarante-cinq pour cent) du produit hors taxes, des concessions de droits d'exploitation des titres de propriété intellectuelle Issus du projet perçus au cours de l'année calendaire précédente.

En tout état de cause,

- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le remboursement complémentaire est limitée à 15 ans (quinze ans) à compter de la première échéance du remboursement forfaitaire
- Si aucun remboursement n'est intervenu dans un délai de 10 ans (dix ans) à compter du dernier versement de l'aide, le présent contrat sera résilié de plein droit sans autre formalité et la société sera déliée de toute obligation de paiement de retours financiers.

#### **Note 19.4. Acquisition d'un site industriel**

Par acte notarié en date du 25 Novembre 2015, la société a acquis un immeuble à construire livré en 2016 pour un prix forfaitaire définitif non révisable et non actualisable de 3 774 000 € HT (Trois millions sept cents soixante quatorze mille euros) payable selon le calendrier ci après :

Versé en 2015	234 000,00 €
Versé en 2016	306 000,00 €
Versement 2017	720 000,00 €
Versement 2018	1 347 000,00 €
Versement 2019	1 167 000,00 €
Total	3 774 000,00 €

A défaut de paiement par la société d'une seule échéance de prix aux termes convenus, la vente sera résolue de plein droit, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire, trente (30) jours après un simple commandement de payer demeuré infructueux et contenant déclaration par le vendeur de son intention d'user du bénéfice de la présente clause. Le tout sans préjudice de l'indemnisation suivante :

- 400.000,00 € dû par la société au VENDEUR à titre d'indemnisation à laquelle s'ajoutera une somme égale à 7,5 % du prix de vente HT par an, calculé prorata temporis à compter de la date de livraison.

#### Note 19.5. Nantissement

En garantie du prêt accordé de 1 M€ accordé par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté, la société a donné en nantissement 15 Brevets dans la limite de 0,624 M€

#### Note 20. Parties liées

##### Note 20.1. Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

##### Note 20.2. Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice la société a apporté en capital la somme de 100 000 € à sa filiale détenue à 100 %, Crossject Pharma. Aucune autre transaction n'a eu lieu en 2017.

#### Note 21. Effectifs de clôture

	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	28	21
Agents de maîtrise	12	11
Non cadre	12	3
Apprentis, stagiaires, contrat de professionnalisation	7	4
Total	59	39

#### Note 21. Effectifs moyens

L'effectif moyen a été de 48,3 au cours de la l'exercice

#### Note 23. Liste des filiales et participations

##### Renseignements détaillés concernant les filiales & participations détenues à plus de 50%

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
CROSSJECT PHARMA	100 000 €	0	100	100 000 €	100 000 €	0	0	0	-10 000 €	0

La société ne détient aucune autre filiale ou participation

## Note 24. Évènements postérieurs à la clôture de la période

- Mise en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit des actionnaires existants par décision du Directoire du 9 février 2018 :
  - Bénéficiaires : tous les actionnaires
  - Les BSA ont été attribués gratuitement à raison d'un (1) BSA par action détenue
  - Les BSA sont cotés sur Euronext Growth
  - Parité d'exercice et prix d'exercice des BSA : 10 BSA donneront droit de souscrire à 1 action nouvelle de la société d'une valeur nominale unitaire de 1 € à un prix unitaire égal à 4,50 €
  - Période d'exercice des BSA : à tout moment à compter du 10 avril 2018 et jusqu'au 30 juin 2018 à minuit inclus. Les BSA non exercés à cette date perdront toute valeur et deviendront caducs
  - Plafond : les 8 958 702 BSA donneront droit de souscrire un nombre maximum de 895 870 actions nouvelles de la société, soit une augmentation de capital maximum, hors prime d'émission, d'un montant nominal de 895 870 euros
  
- Emission d'obligations convertibles (OC) :
  - Montant en principal : 5 250 000 euros
  - Échéance : 2 ans, soit le 11 février 2020
  - Prix de souscription : 92% de la valeur nominale et ne porteront pas intérêt
  - Prix de conversion : égal au plus bas entre 4,50 euro et un cours de bourse moyen pondéré de l'action CROSSJECT précédant la notification de conversion diminué d'une décote de 10% dans le respect du plafond autorisé.
  
- Signature d'un avenant au contrat signé avec BPI dans le cadre du Projet PIAVE EMRJECT, afin d'adapter le calendrier de versement et les conditions d'octroi (Cf Note 18.4)

**CROSSJECT**

**Rapport du commissaire aux comptes sur  
les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2017)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2017)**

Aux Actionnaires  
**CROSSJECT**  
6 Rue Pauline Kergomard  
21000 Dijon

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CROSSJECT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

concerne les modalités de l'inscription à l'actif des frais de recherche et développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que la note 3.1 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

#### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce ou par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

#### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2018

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Françoise Garnier-Bel

# **SA CROSSJECT**

**60 L'avenue du 14 Juillet  
21300 CHENOVE**

—

**COMPTES ANNUELS**

**du 01/01/2017 au 31/12/2017**

# Sommaire

<b>1. Bilan</b> .....	<b>4</b>
<b>ACTIF</b> .....	<b>4</b>
Actif immobilisé .....	4
Actif circulant .....	4
<b>PASSIF</b> .....	<b>5</b>
Capitaux Propres .....	5
Provisions pour risques et charges .....	5
Emprunts et dettes .....	5
<b>2. Compte de résultat</b> .....	<b>6</b>
<b>3. Tableau de flux de trésorerie</b> .....	<b>8</b>
<b>4. Annexes aux états financiers</b> .....	<b>9</b>
<b>Note 1. Informations générales</b> .....	<b>9</b>
<b>Note 2. Evènements marquants</b> .....	<b>9</b>
<b>Note 3. Principes, règles et méthodes comptables</b> .....	<b>9</b>
Note 3.1. Frais de recherche et développement .....	9
Note 3.2. Immobilisations incorporelles .....	9
Note 3.3. Immobilisations corporelles .....	10
Note 3.4. Immobilisations financières .....	10
Note 3.5. Stocks et travaux en cours .....	10
Note 3.6. Créances .....	10
Note 3.7. Valeurs mobilières de placement .....	10
Note 3.8. Opérations en devises étrangères .....	10
Note 3.9. Provisions pour risques et charges .....	10
Note 3.10. Provisions pour indemnité de fin de carrière .....	11
Note 3.11. Avances remboursables accordées par des organismes publics .....	11
Note 3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires .....	11
Note 3.13. Résultat courant – résultat exceptionnel .....	11
Note 3.14 Subventions reçues .....	11
Note 3.15. Charges de sous-traitance .....	11
Note 3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	11
<b>Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières</b> .....	<b>11</b>
Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement .....	11
Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles (En milliers d'euros) .....	12
Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles .....	12
Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières .....	12
Note 4.5 Amortissements .....	12
Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières .....	12
<b>Note 5. Créances</b> .....	<b>12</b>
Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé .....	12
Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant .....	13
Note 5.3. Provisions pour dépréciation .....	13
<b>Note 6. Disponibilités</b> .....	<b>13</b>
<b>Note 7. Charges constatées d'avance</b> .....	<b>13</b>

<b>Note 8. Capitaux propres</b> .....	<b>13</b>
Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période.....	13
(1).....	13
Note 8.2 Composition du capital social : .....	13
Note 8.3 Instruments financiers dilutifs .....	14
Note 8.31. BSA.....	14
Note 8.32. BSAANE .....	14
Note 8.33. Augmentation de capital réservée .....	14
Note 8.34. Actions gratuites .....	14
Note 8.35. Ligne de financement modulaire.....	15
Note 8.35. Répartition du capital après dilution .....	15
Note 8. 4 Résultat par action .....	15
<b>Note 9. Avances conditionnées</b> .....	<b>15</b>
<b>Note 10. Provisions pour risques et charges</b> .....	<b>15</b>
<b>Note 11. Emprunts et dettes à la clôture</b> .....	<b>16</b>
<b>Note 12. Avances et acomptes reçus</b> .....	<b>16</b>
<b>Note 13. Charges à payer &amp; écarts de conversion</b> .....	<b>16</b>
<b>Note 14. Produits constatés d'avance</b> .....	<b>16</b>
<b>Note 15. Produits d'exploitation</b> .....	<b>16</b>
<b>Note 16. Résultat exceptionnel</b> .....	<b>17</b>
<b>Note 17. Impôt sur les bénéfices</b> .....	<b>17</b>
<b>Note 18. Engagements reçus</b> .....	<b>17</b>
<b>Note 19. Engagements donnés</b> .....	<b>19</b>
<b>Note 20. Parties liées</b> .....	<b>20</b>
Note 20.1. Rémunération des dirigeants.....	20
Note 20.2. Transactions avec les parties liées.....	20
<b>Note 23. Liste des filiales et participations</b> .....	<b>20</b>
<b>Note 24. Évènements postérieurs à la clôture de la période</b> .....	<b>20</b>

## 1. Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	9 686 952	5 655 547	4 031 405	2 499 802	1 531 603
Concessions, brevets, droits similaires	20 429 117	20 429 117	-0	-0	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	120 025	93 534	26 491	6 026	20 465
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	75 240		75 240	75 240	
Constructions	3 698 760	199 282	3 499 478	3 673 186	- 173 708
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 566 557	2 670 930	1 895 627	1 887 974	7 653
Autres immobilisations corporelles	579 752	286 281	293 471	147 516	145 955
Immobilisations en cours	753 763		753 763		753 763
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	100 000		100 000	100 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 562 230	867 730	694 500	810 255	- 115 755
Prêts					
Autres immobilisations financières	47 552		47 552	51 669	- 4 117
<b>TOTAL (I)</b>	<b>41 619 947</b>	<b>30 202 421</b>	<b>11 417 526</b>	<b>9 251 668</b>	<b>2 165 858</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	1 201 827		1 201 827	397 870	803 957
Etat, impôts sur les bénéfices	1 410 976		1 410 976	1 131 621	279 355
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	623 276		623 276	466 707	156 569
Autres	127 721		127 721	244 355	- 116 634
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	164 577		164 577	42 844	121 733
Disponibilités	2 640 718		2 640 718	2 590 719	49 999
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	129 353		129 353	123 245	6 108
<b>TOTAL (II)</b>	<b>6 298 449</b>		<b>6 298 449</b>	<b>4 997 362</b>	<b>1 301 087</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>47 918 397</b>	<b>30 202 421</b>	<b>17 715 975</b>	<b>14 249 030</b>	<b>3 466 945</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)</b>	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 8 958 702)	8 958 702	7 290 970	1 667 732
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	27 691 789	21 946 580	5 745 209
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	39 518	39 518	
Report à nouveau	-22 993 283	-16 330 496	-6 662 787
Résultat de l'exercice	-7 610 969	-6 662 787	- 948 182
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>6 085 758</b>	<b>6 283 786</b>	<b>- 198 028</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	3 747 000	1 289 500	2 457 500
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 747 000</b>	<b>1 289 500</b>	<b>2 457 500</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques		45 000	- 45 000
Provisions pour charges	92 792	74 947	17 845
<b>TOTAL (III)</b>	<b>92 792</b>	<b>119 947</b>	<b>- 27 155</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 000 000		1 000 000
. Découverts, concours bancaires		755 000	- 755 000
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000 000	1 000 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 627 846	1 156 964	1 470 882
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	295 293	134 894	160 399
. Organismes sociaux	301 594	230 428	71 166
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 812	38 064	- 31 252
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	41 099	5 356	35 743
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 514 000	3 234 000	- 720 000
Autres dettes	3 780	1 092	2 688
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>7 790 425</b>	<b>6 555 797</b>	<b>1 234 628</b>
Ecart de conversion passif(V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>17 715 975</b>	<b>14 249 030</b>	<b>3 466 945</b>

## 2. Compte de résultat

	Exercice clos le <b>31/12/2017</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2016</b> (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>						
Production stockée			803 957	-362 933	1 166 890	321,52
Production immobilisée			2 983 370	1 310 276	1 673 094	127,69
Subventions d'exploitation			250 971	112 428	138 543	123,23
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			104 013	316 185	- 212 172	-67,10
Autres produits			61	51 173	- 51 112	-99,88
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>4 142 373</b>	<b>1 427 129</b>	<b>2 715 244</b>	<b>190,26</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			7 370 987	4 494 353	2 876 634	64,01
Impôts, taxes et versements assimilés			58 876	70 687	- 11 811	-16,71
Salaires et traitements			2 122 951	1 672 448	450 503	26,94
Charges sociales			936 156	707 862	228 294	32,25
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 258 663	1 704 740	553 923	32,49
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges			17 845	68 247	- 50 402	-73,85
Autres charges			-1 575	77	- 1 652	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>12 763 902</b>	<b>8 718 415</b>	<b>4 045 487</b>	<b>46,40</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-8 621 529</b>	<b>-7 291 286</b>	<b>-1 330 243</b>	<b>18,24</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges			176 674	13 966	162 708	N/S
Différences positives de change			1 115	806	309	38,34
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				7 611	- 7 611	-100
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>177 789</b>	<b>22 383</b>	<b>155 406</b>	<b>694,30</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				1 043 537	-1 043 537	-100
Intérêts et charges assimilées			17 534	37 705	- 20 171	-53,50
Différences négatives de change			450		450	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>17 984</b>	<b>1 081 242</b>	<b>-1 063 258</b>	<b>-98,34</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>159 805</b>	<b>-1 058 860</b>	<b>1 218 665</b>	<b>115,09</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-8 461 724</b>	<b>-8 350 146</b>	<b>- 111 578</b>	<b>1,34</b>

	Exercice clos le <b>31/12/2017</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2016</b> (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	139 625	598 592	- 458 967	-76,67
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>139 625</b>	<b>598 592</b>	<b>- 458 967</b>	<b>-76,67</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	125 501	6 382	119 119	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	292 429		292 429	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>417 930</b>	<b>6 382</b>	<b>411 548</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-278 304</b>	<b>592 209</b>	<b>- 870 513</b>	<b>146,99</b>
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 129 060	-1 095 149	- 33 911	3,10
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>4 459 787</b>	<b>2 048 103</b>	<b>2 411 684</b>	<b>117,75</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>12 070 756</b>	<b>8 710 890</b>	<b>3 359 866</b>	<b>38,57</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-7 610 969</b>	<b>-6 662 787</b>	<b>- 948 182</b>	<b>14,23</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

### 3. Tableau de flux de trésorerie

RUBRIQUES	31/12/17	31/12/16
<b>Résultat net</b>	<b>-7 611,00</b>	<b>-6 663,00</b>
Amortissements et provisions	2 054,00	2 511,00
Plus-values de cession, nettes d'impôts		
Autres produits et charges calculées		
Capacité d'autofinancement	-5 557,00	-4 152,00
Variation du besoin en fonds de roulement	583,00	-252,00
<b>(1) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-4 974,00</b>	<b>-4 404,00</b>
Acquisition d'immobilisations corporels	-4 248,00	-2 291,00
Acquisition du Bâtiment		-3 774,00
<b>(2) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-4 248,00</b>	<b>-6 065,00</b>
Augmentation de Capital	1 667,00	640,00
Primé d'émission	5 745,00	3 508,00
BSA	-	1,00
Souscription d'emprunts	1 000,00	
Remboursements d'emprunts		-188,00
Billets de Trésorerie	-755,00	755,00
Dettes sur immobilisations	-720,00	3 234,00
Avances remboursables	2 457,00	
<b>(3) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>9 394,00</b>	<b>7 950,00</b>
<b>Variations de trésorerie (1)+(2)+(3)</b>	<b>172,00</b>	<b>-2 519,00</b>
Trésorerie d'ouverture	2 634,00	5 153,00
Trésorerie de clôture	2 806,00	2 634,00

## 4. Annexes aux états financiers

### Note 1. Informations générales

La société Crossject est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est Parc Mazen-Sully, 6 rue Pauline Kergomard – 21000 Dijon

Les comptes au 31 Décembre 2017 ont été arrêtés par le directoire du 13 Mars 2018 et présentés au conseil de surveillance le 19 Mars 2018.

### Note 2. Evènements marquants

Les principaux faits marquants de l'exercice sont :

- Structuration de l'organisation
- Renforcement des équipes et du management
- Internalisation des éléments majeurs de la supply chain
- Des lignes de production opérationnelles
- Obtention du statut de médicament orphelin pour ZENEO® Midazolam par la FDA
- Etude Intuitive et prix Janus: validation de l'ergonomie de ZENEO®
- Poursuite des négociations commerciales

### Note 3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément au plan comptable général français selon les mêmes règles que celles utilisées à la clôture des exercices précédents en respectant le principe de continuité d'exploitation. Ces comptes impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant la période. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des évènements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### Note 3.1. Frais de recherche et développement

Depuis l'exercice 2011, l'option pour la comptabilisation en immobilisations incorporelles des frais de recherche et développement est appliquée dès lors que les critères d'activation sont remplis.

Les frais de développement sont ainsi activés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais immobilisés correspondent aux coûts supportés pendant les phases de développement et de tests, à l'exclusion des phases d'analyse préalable. Ils comprennent les salaires et charges sociales des ingénieurs et techniciens de développement (basés sur des feuilles de temps individuelles et mensuelles) et les coûts de sous-traitance liés. Ils sont inscrits à l'actif dès que la société a suffisamment de visibilité sur les moyens de les finaliser et de les commercialiser.

Ces frais de développement sont amortis à partir de leur comptabilisation à l'actif sur une durée de 4 ans. A chaque clôture, les perspectives de ventes futures sont analysées afin de vérifier qu'il n'y a pas lieu de procéder à des amortissements complémentaires, des dépréciations ou une revue du plan d'amortissement.

Les frais de développement ne correspondant pas aux critères d'activation et les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation courantes au fur et à mesure de leur engagement.

#### Note 3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût historique et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation prévue par la société.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- brevets acquis le 1<sup>er</sup> Janvier 2002, amortis selon leur nature sur 2, 10 ou 15 ans.
- logiciels de gestion sont amortis sur 1 à 5 ans.
- droits d'utilisation sur une ligne industrielle, amortis sur 18 mois
- frais de développement amortis sur 4 ans

### ***Note 3.3. Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.

L'ensemble des actifs corporels, est amorti selon le mode linéaire sur la base de leur durée d'utilisation.

Les taux d'amortissement sont compris entre 4 et 25 % à l'exception de certains moules de recherche amortis sur 12 mois

### ***Note 3.4. Immobilisations financières***

Elles correspondent aux actions d'autocontrôle issues de la fusion avec la société CIP évaluées au cours du 31.12.2017, et à des dépôts de garantie.

### ***Note 3.5. Stocks et travaux en cours***

Le stock est évalué au 31 décembre 2017 selon la méthode FIFO au coût d'achat sans incorporation de coûts indirects

Le stock n'est pas déprécié à la clôture de l'exercice

### ***Note 3.6. Créances***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif correspondant à la période au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

### ***Note 3.7. Valeurs mobilières de placement***

Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et à un placement de trésorerie. A la clôture de chaque exercice si l'évaluation est inférieure à la valeur comptable, une provision est comptabilisée. En cas de plus-value latente, le montant n'est pas comptabilisé en produit.

### ***Note 3.8. Opérations en devises étrangères***

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

### ***Note 3.9. Provisions pour risques et charges***

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

### **Note 3.10. Provisions pour indemnité de fin de carrière**

La provision relative aux indemnités de départ en retraite figure au passif du bilan. Elle est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière en retenant comme hypothèses :

- Indemnités prévues par la convention de la chimie
- Table de Turn Over nationale
- Table de mortalité provisoire (2011-2013)
- Taux de croissance des salaires de 2%
- Taux d'actualisation de 1,65 %

### **Note 3.11. Avances remboursables accordées par des organismes publics**

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « autres fonds propres – avances conditionnées » (Note 9)

### **Note 3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

La société est encore dans sa phase de développement et ne dégage pas encore de revenus récurrents. La production immobilisée correspond aux frais de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan

### **Note 3.13. Résultat courant – résultat exceptionnel**

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise. Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des reprises de provisions pour risque et charges

Pour déterminer le résultat exceptionnel (Note 16), la société retient la conception issue de la liste de comptes du PCG (230-1).

### **Note 3.14 Subventions reçues**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

### **Note 3.15. Charges de sous-traitance**

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

### **Note 3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « valeurs mobilières de placement », « instruments de trésorerie » et « disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les soldes créditeurs bancaires et les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent sont déduits de cette somme lorsqu'ils correspondent à des découverts momentanés.

## **Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières**

### **Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement**

	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Frais recherche & développement	6 703	2 983		9 686

**Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles (En milliers d'euros)**

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Brevets	20 004	-	-	20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425	-	-	425
Logiciels'	86	34	-	120
<b>TOTAL</b>	<b>20 515</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>20 549</b>

**Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles**

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Matériels et outillages	3 919	584	-	4 503
Outillages industriels	51	-	-	51
Terrain	75	-	-	75
Construction	3 698	-	-	3 698
Agencements	229	75	-	304
Matériels de Bureau	172	103	-	275
Immobilisations en cours	-	754	-	754
<b>TOTAL</b>	<b>8 146</b>	<b>1 516</b>	<b>-</b>	<b>9 662</b>

**Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières**

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres en Autocontrôle	1 854	-	292	1 562
Dépôt de garantie	51	-	4	47
<b>TOTAL</b>	<b>1 905</b>	<b>-</b>	<b>296</b>	<b>1 609</b>

**Note 4.5 Amortissements**

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais de recherche et développement	4 204	1 451	-	5 655
Brevets	20 004	-	-	20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425	-	-	425
Constructions	26	174	-	200
Logiciels'	80	-	-	94
Outillages industriels	20	14	-	20
Matériels et outillages	2 063	587	-	2 670
Agencements	131	16	-	147
Matériels de Bureau	123	17	-	140
<b>TOTAL</b>	<b>27 076</b>	<b>2 259</b>	<b>-</b>	<b>29 335</b>

**Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières**

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dépréciation des titres en autocontrôle	1 044	-	177	867
<b>TOTAL</b>	<b>1 044</b>	<b>-</b>	<b>177</b>	<b>867</b>

**Note 5. Créances**

<b>Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dépôts de garantie	51		51
<b>Total</b>	<b>51</b>		<b>51</b>

<b>Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Taxe sur la valeur ajoutée	623	623	
Débiteurs divers	127	127	
Crédit d'impôt recherche & CICE	1 410	1 410	
Charges constatées d'avance	129	129	
<b>Total</b>	<b>2 289</b>	<b>2 289</b>	

- (1) Le crédit d'impôt 2017 ne sera encaissé par la société qu'en 2018 après examen de notre demande par l'administration. Compte tenu de notre activité et des opérations de recherche antérieures qui ont toujours donné lieu au remboursement par l'état de la créance de crédit d'impôt recherche, le montant acquis au 31 Décembre 2017 sur la base des dépenses effectuées à cette date a été comptabilisé en créance et classé sous la rubrique Autres créances au bilan.

### **Note 5.3. Provisions pour dépréciation**

Il n'y a aucune provision pour dépréciation au 31 Décembre 2017

### **Note 6. Disponibilités**

Ce poste comprend les comptes à termes les soldes bancaires courants et le solde espèce du contrat de liquidité.

### **Note 7. Charges constatées d'avance**

	31/12/2017	31/12/2016
Charges constatée d'avance	128	123

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée.

### **Note 8. Capitaux propres**

#### **Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période**

	Capitaux propres à l'ouverture	Augmentation de capital (1)	Affectation résultat 2016	Résultat 2017	Capitaux propres à la clôture
Capital	7 291	1 667	-	-	8 958
prime d'émission	21 933	5 746	-	-	27 679
Bons de souscription d'actions	13	-	-	-	13
Report a Nouveau	-16 330	-	-6 662	-	-22 992
Résultat	- 6 662	-	6 662	-7 611	-7 611
Réserves indisponibles	40	-	-	-	40
<b>Capitaux Propres</b>	<b>6 284</b>	<b>7 413</b>	<b>-</b>	<b>-7 611</b>	<b>6 086</b>

(1)

- 560 000 actions créées au cours de l'exercice représentant un montant total levé de 2 428 K€, émises dans le cadre de la ligne de financement en fonds propres conclue avec Kepler Cheuvreux décrite dans le communiqué de presse du 4 Mai 2016.
- Le 7 avril 2017 dans le cadre de augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, 1 107 732 actions ont été créés représentant un montant total de 4 985 K€.

#### **Note 8.2 Composition du capital social :**

Le capital social est composé de 8 958 702 actions ordinaires.

### **Note 8.3 Instruments financiers dilutifs**

#### **Note 8.31. BSA**

Nombre de BSA	BSA (1)	BSA2 (2)	BSA3 (3)
Alexandre Patrick	138 026		173 500
Castano Xavière	25 922		52 050
Muller Bérénice	11 052		
Muller Timothée		10 000	
Scientex représentée par Mr Muller Timothée		10 000	121 450
Total	175 000	20 000	347 000

  

Prix de souscription unitaire	0,01€	0,01€	0,03€
-------------------------------	-------	-------	-------

- (1) L'assemblée générale du 9 Juillet 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 175 000 bons de souscription au prix de 0,01€. Chaque bon donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €. Initialement la durée d'exercice était de 5 ans et les bons étaient incessibles. L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a porté le délai d'exercice à 10 ans et les bons sont devenus cessibles.
- (2) L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 70 000 bons de souscription (BSA2) au prix de 0,01€. L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a constaté la caducité de 13000 de ces bons suite à la démission de ses fonctions de salariés d'un des bénéficiaires. Au cours de la période précédente 37 000 bons ont été exercés (Note 2) . Chaque bon restant (20 000) donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €.
- (3) L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a émis 347 000 bons « BSA management 3 » au prix de 0,03 € conférant à chaque titulaire le droit de souscrire à une action ordinaire au prix d'exercice de 2.77 €. La durée d'exercice est de 10 ans et les bons sont cessibles.

#### **Note 8.32. BSAANE**

Le directoire, faisant usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2013 et sur autorisation du conseil de surveillance dans sa séance du 12 juin 2014, a décidé le 18 juin 2014 d'émettre 47 500 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes (ci-après les «BSAANE») au profit de certains salariés et mandataires au prix de souscription de un euro.

47 250 BSAANE ont été souscrites par leurs bénéficiaires.

Chaque BSAANE donnera le droit de souscrire ou d'acquérir 1 action de la société au prix de 10,16 euros, avec des périodes et conditions d'exercice variables selon la nature des BSAANE.

#### **Note 8.33. Augmentation de capital réservée**

L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a décidé d'une augmentation de capital complémentaire réservée aux titulaires des 175 000 BSA (Note 8.31 – 1) permettant de souscrire au maximum 32 727 actions au prix de un euro. Le directoire a tous pouvoirs pour recueillir les souscriptions le moment venu.

#### **Note 8.34. Actions gratuites**

Dans le cadre de l'autorisation consentie au directoire par l'Assemblée Générale du 31 Mars 2016, celui-ci a désigné les bénéficiaires de 50 500 attribuées gratuitement sur un total de 60 000.

La période d'acquisition débute à compter de la décision du Directoire d'attribuer des actions prise le 31 Août 2016 et vient à expiration le 1 septembre 2018. Sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution, l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires interviendra le 1er septembre 2018.

Un délai de conservation d'un an des actions attribuées gratuitement est prévu, soit du 2 septembre 2018 au 1er septembre 2019 inclus. Ces dernières seront librement cessibles à compter du 2 septembre 2019.

Au 31 Décembre 2017, 9 500 actions gratuites restent à attribuer.

#### **Note 8.35. Ligne de financement modulaire**

En vertu de la 10<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 11 Juin 2015, la société a mis en place une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux décrite dans le communiqué de presse du 4 Mai 2016.

Un total de 1 200 000 bons ont exercés générant la création de 1 200 000 actions dont 560 000 sur l'exercice.

#### **Note 8.35. Répartition du capital après dilution**

L'exercice des BSA (note 8.31), des BSAANE (8.32), l'augmentation de capital (note 8.33), l'acquisition des actions gratuites (note 8.34) et la ligne de financement en fonds propres (note 8.35) se traduiraient par la création de 1 203 227 actions.

Le capital serait composé de 8 494 197 actions de € 1,00 de nominal.

#### **Note 8. 4 Résultat par action**

	Résultat net de la période	Nombre d'actions		Résultat par action	
		Non Dilué	Dilué	Non Dilué	Dilué
31/12/17	- 7 611	8 958 702	9 640 979	-0,849561 €	-0,789464 €
31/12/16	- 6 478	7 290 970	8 494 197	-0,88849 €	- 0,762638 €

#### **Note 9. Avances conditionnées**

Au 31 Décembre 2017 Crossject bénéficie d'avances conditionnées décrites au 3.12.

- 650.000 € au titre d'un contrat avec ANVAR Bourgogne en date du 20/2/2003. Un premier remboursement de 200.000 € a été effectué en 2006. Suite à des avenants successifs 187 500 € ont été remboursés en 2016 et 362 500 € en 2017 et le solde soit 100 000 € seront remboursés en 2018.
- 3 647 000 000 € dans le cadre du programme d'investissements d'Avenir -Projets industriels d'avenir " Appel à projets Générique" accordé le 30 Octobre 2015. Le remboursement est prévu par échéances trimestrielles sur 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2019 sauf échec technique ou commercial du projet constaté.

#### **Note 10. Provisions pour risques et charges**

	31/12/2016	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2017
Provision pour risques	45 000	-	45 000	-	-
Provision pour charges (1)	74 947	17 845	-	-	92 792
<b>TOTAL</b>	<b>119 947</b>	<b>17 845</b>	<b>45 000</b>	<b>-</b>	<b>92 792</b>

(1) La provision pour charges couvre les charges d'indemnité pour départ à la retraite, charges sociales comprises (cf note 3.11)

## Note 11. Emprunts et dettes à la clôture

### Note 11.1. Souscription d'emprunt au cours de l'exercice

Le 19 Décembre 2017, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté a accordé à la société un prêt de 1 000 000 d'euros pour financer sa ligne de production modulaire dans le cadre du projet PARC. Les caractéristiques du prêt sont :

- Durée : 84 mois dont 24 mois de différé d'amortissement en capital.
- Taux : EURIBOR 3 mois, majoré de 2 points.
- Garantie
  - Caution de la société Bourgogne Franche Comté Garantie à hauteur de 50 %.
  - Nantissement de 15 brevets pour un montant de 624 000 € (Note 19.5)

### Note 11.2. Echéance des dettes à la clôture

Echéancier des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt et dettes	1 000	-	400	600
Fournisseurs	2 627	2 627	-	-
Dettes fiscales & sociales	644	644	-	-
Autres dettes	3	3	-	-
Dettes sur Immobilisations	2 514	1 347	1 167	-
Avance reçue (cf note 14)	1 000	-	1 000	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 790</b>	<b>4 621</b>	<b>2 567</b>	<b>600</b>

## Note 12. Avances et acomptes reçus

Au cours de l'exercice précédent, la société a facturé et encaissé une avance sur une option de vente de licence pour un million d'euros relative à l'utilisation du dispositif ZENEO dans une indication choc anaphylactique avec Adrenaline. A ce stade, en l'attente des éléments techniques nécessaires à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, cette somme a été comptabilisée en avance reçue sur commande en cours.

## Note 13. Charges à payer & écarts de conversion

### Note 13.1. Détail des charges à payer

	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs factures non parvenues	62	25
Congés payés	121	98
Charges sociales sur congés payés	55	45
Provision taxe sur salaires	49	42
Etat Charges a payer	42	5
<b>Total Dettes fiscales et sociales à payer</b>	<b>267</b>	<b>190</b>

### Note 13.2. Ecart de conversion – actifs et passifs

Les écarts de conversion actifs correspondent aux pertes de change latentes sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères. Les écarts de conversion passifs correspondent aux gains de change latents sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères.

Au 31 décembre 2017, il n'y a plus de créances ni de dettes libellés en devises. Aucun écart de conversion n'est constaté.

## Note 14. Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice.

## Note 15. Produits d'exploitation

### Note 15.1. Détail du Chiffre d'affaires

Au 31 Décembre 2017, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé.

#### **Note 15.2. Production immobilisée**

La production immobilisée comptabilisée au cours de la période s'élève à 2 983 370 € .

#### **Note 15.3. Subventions**

Les subventions acquises au titre de l'exercice s'élèvent à 250 971 €

- Programme PIAVE : 58 000 €
- Programme Rapide (Urge Inject 2) .....: 170 184 €
- Aides diverses : 22 808 €

#### **Note 15.4. Reprise sur provisions et transfert de charges**

Les transferts de charges correspondent essentiellement à des avantages en nature liés à l'utilisation de véhicules. Les reprises de provision correspondent à la reprise des provisions pour risques relatives aux litiges dont l'issue est devenue définitive au cours de l'exercice.

#### **Note 16. Résultat exceptionnel**

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		598
Produits exceptionnels sur opérations en capital (1)	139	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11	6
Charges exceptionnelles sur opérations en capital (1)	292	

Opérations liées au transfert de 28 078 titres en autocontrôle sur le contrat de liquidité

#### **Note 17. Impôt sur les bénéfices**

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont essentiellement des produits relatifs au Crédit d'impôt recherche. Le produit correspondant au CIR de la période s'élève à 1 352 k€ (1 095 k€ en 2015)

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 72 849 984 € au 31 décembre 2017. Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

#### **Note 18. Engagements reçus**

##### **Note 18.1. Contrat de licence Zénéo ® Adrénaline**

Le contrat de partenariat, signé le 22 janvier 2013, prévoit le paiement d'une rémunération fixe et forfaitaire de 9 millions d'euros entre la date de signature et la date des autorisations de mise sur le marché Europe et USA. La société a encaissé au titre de ce contrat la somme de un million d'euros au cours l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2017, la société n'a reçu aucun autre engagement.

##### **Note 18.2. Contrat de licence Zénéo ® Méthotrexate France**

Le contrat, a signé le 19 Juillet 2012, prévoit le paiement d'une rémunération de 1 millions d'euros entre la date de signature et la date de l'obtention du prix. La société a encaissé au titre de ce contrat la somme de 250 k€ d'euros au cours l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2017, la société n'a reçu aucun autre engagement.

##### **Note 18.3. Contrat de licence Zénéo ® Méthotrexate Chine**

Le contrat, signé le 30 Août 2015, prévoit le paiement d'une rémunération de 3 millions d'euros entre la date de signature et la date d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché en Chine. Aucun versement n'a été reçu Au 31 décembre 2017, la société n'a reçu aucun autre engagement.

#### Note 18.4. Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)

Conformément à la décision du Premier Ministre du 29 Octobre 2015, Crossject a bénéficié d'un accord de BPI France pour recevoir une aide d'un montant maximum de 6 667 507 € comprenant 210 033 € de subvention et 6 457 474 € sous forme d'avance récupérable. Le contrat initial avec BPI a été signé le 24 Novembre 2015 complété par deux avenants d'Octobre 2017 et de Février 2018 (Note 24)

Le calendrier de versement actualisé au contrat est :

	Subvention	Aide remboursable
Montant octroyé	210 033 €	6 457 474 €
Montant encaissé	167 000 €	3 847 000 €
Versement 2018 (1)		1 298 488 €
Versement 2019 (2)		543 365 €
Versement 2020 (3)	43 033 €	968 621 €

(1) Sous réserve de:

- a. Fourniture d'un rapport signé par le représentant légal de Crossject validant la ligne de production du PARC® (prêt à remplir Crossject)
- b. Fourniture des rapports de qualification des lignes de production pour les opérations pharmaceutiques (PARC® rempli)
- c. Présentation par la société Crossject de ses derniers bilans, comptes de résultats et plan de financement prévisionnels ; vérification par Bpifrance de la capacité de cette société à poursuivre le programme, et mise en place des apports en fonds propres, si nécessaire

(2) Sous réserve de :

- a. Fourniture de l'accord des autorités réglementaires compétentes pour la réalisation des études de bioéquivalence (nécessaires aux dossiers Europe et USA) pour le Zeneo Naloxone dans l'indication overdose aux opioïdes.
- b. Fourniture de l'accord des autorités réglementaires compétentes pour la réalisation des études de bioéquivalence (nécessaires aux dossiers Europe et USA) pour le Zeneo Terbutaline dans l'indication de la crise d'asthme.
- c. Fourniture du rapport « facteurs humains » démontrant la sécurité d'utilisation de Zeneo Midazolam dans l'indication épilepsie, de Zeneo Naloxone dans l'indication overdose aux opioïdes et de Zeneo Terbutaline dans l'indication de la crise d'asthme.
- d. Présentation par la société Crossject de ses derniers bilans, comptes de résultats et plan de financement prévisionnels ; vérification par Bpifrance de la capacité de cette société à poursuivre le programme, et mise en place des apports en fonds propres, si nécessaire.

(3) Pas de réserve

### **Note 18.3 \*Programmes Eurostars Easy-Inject**

Dans le cadre de ce programme, la société recevra en 2018, le solde de la subvention soit 180 000€

### **Note 19. Engagements donnés**

#### **Note 19.1. Sofigexi**

Selon le protocole d'accord du 29 septembre 2011 (remplaçant celui du 31 mars 2008), Sofigexi doit percevoir une redevance de 2% du chiffre d'affaires à partir de l'année suivant l'année où Crossject cumule € 15 millions de ventes de dispositifs, redevance plafonnée à € 17 millions. A ce jour aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé à ce titre.

#### **Note 19.2. Indemnités**

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, Mr Patrick Alexandre percevra une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

#### **Note 19.3. Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)**

L'aide perçue et décrites note 18.2 sera remboursable forfaitairement en quatre années par trimestrialités égales à compter du 30 juin 2019. En cas d'échec technique ou commercial, le remboursement de cette aide ne sera pas exigible.

A compter du dernier remboursement selon l'échéancier ci-dessus, et dès que le chiffre d'affaires et/ou le montant des revenus HT cumulés générés par l'exploitation des produits et services résultants des investissements et/ou intégrant les développements réalisés dans le cadre du projet, sera supérieur ou égal à 40 000 000 € (quarante millions d'euros), la société devra verser pendant 5 ans (cinq ans) un intéressement de 1,5% (un virgule cinq pour cent) desdits chiffres d'affaires ou revenus annuels HT. Ce remboursement complémentaire est plafonné à 4 000 000 € (quatre millions d'euros).

Le cas échéant et dans la limite du montant des aides récupérables effectivement versées, la société devra verser:

- 45% (quarante-cinq pour cent) des produits hors taxes générés par la cessions de titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisés dans le cadre du projet.
- 45% (quarante-cinq pour cent) du produit hors taxes, des concessions de droits d'exploitation des titres de propriété intellectuelle Issus du projet perçus au cours de l'année calendaire précédente.

En tout état de cause,

- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le remboursement complémentaire est limitée à 15 ans (quinze ans) à compter de la première échéance du remboursement forfaitaire
- Si aucun remboursement n'est intervenu dans un délai de 10 ans (dix ans) à compter du dernier versement de l'aide, le présent contrat sera résilié de plein droit sans autre formalité et la société sera déliée de toute obligation de paiement de retours financiers.

#### **Note 19.4. Acquisition d'un site industriel**

Par acte notarié en date du 25 Novembre 2015, la société a acquis un immeuble à construire livré en 2016 pour un prix forfaitaire définitif non révisable et non actualisable de 3 774 000 € HT (Trois millions sept cents soixante quatorze mille euros) payable selon le calendrier ci après :

Versé en 2015	234 000,00 €
Versé en 2016	306 000,00 €

Versement 2017	720 000,00 €
Versement 2018	1 347 000,00 €
Versement 2019	1 167 000,00 €
Total	3 774 000,00 €

A défaut de paiement par la société d'une seule échéance de prix aux termes convenus, la vente sera résolue de plein droit, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire, trente (30) jours après un simple commandement de payer demeuré infructueux et contenant déclaration par le vendeur de son intention d'user du bénéfice de la présente clause. Le tout sans préjudice de l'indemnisation suivante :

- 400.000,00 € dû par la société au VENDEUR à titre d'indemnisation à laquelle s'ajoutera une somme égale à 7,5 % du prix de vente HT par an, calculé prorata temporis à compter de la date de livraison.

#### Note 19.5. Nantissement

En garantie du prêt accordé de 1 M€ accordé par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté, la société a donné en nantissement 15 Brevets dans la limite de 0,624 M€

#### Note 20. Parties liées

##### Note 20.1. Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

##### Note 20.2. Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice la société a apporté en capital la somme de 100 000 € à sa filiale détenue à 100 %, Crossject Pharma. Aucune autre transaction n'a eu lieu en 2017.

#### Note 21. Effectifs de clôture

	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	28	21
Agents de maîtrise	12	11
Non cadre	12	3
Apprentis, stagiaires, contrat de professionnalisation	7	4
Total	59	39

#### Note 21. Effectifs moyens

L'effectif moyen a été de 48,3 au cours de la l'exercice

#### Note 23. Liste des filiales et participations

##### Renseignements détaillés concernant les filiales & participations détenues à plus de 50%

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
CROSSJECT PHARMA	100 000 €	0	100	100 000 €	100 000 €	0	0	0	-10 000 €	0

La société ne détient aucune autre filiale ou participation

#### Note 24. Évènements postérieurs à la clôture de la période

- Mise en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit des actionnaires existants par décision du Directoire du 9 février 2018 :
  - Bénéficiaires : tous les actionnaires
  - Les BSA ont été attribués gratuitement à raison d'un (1) BSA par action détenue
  - Les BSA sont cotés sur Euronext Growth
  - Parité d'exercice et prix d'exercice des BSA : 10 BSA donneront droit de souscrire à 1 action nouvelle de la société d'une valeur nominale unitaire de 1 € à un prix unitaire égal à 4,50 €
  - Période d'exercice des BSA : à tout moment à compter du 10 avril 2018 et jusqu'au 30 juin 2018 à minuit inclus. Les BSA non exercés à cette date perdront toute valeur et deviendront caducs
  - Plafond : les 8 958 702 BSA donneront droit de souscrire un nombre maximum de 895 870 actions nouvelles de la société, soit une augmentation de capital maximum, hors prime d'émission, d'un montant nominal de 895 870 euros
  
- Emission d'obligations convertibles (OC) :
  - Montant en principal : 5 250 000 euros
  - Echéance : 2 ans, soit le 11 février 2020
  - Prix de souscription : 92% de la valeur nominale et ne porteront pas intérêt
  - Prix de conversion : égal au plus bas entre 4,50 euro et un cours de bourse moyen pondéré de l'action CROSSJECT précédant la notification de conversion diminué d'une décote de 10% dans le respect du plafond autorisé.
  
- Signature d'un avenant au contrat signé avec BPI dans le cadre du Projet PIAVE EMRJECT, afin d'adapter le calendrier de versement et les conditions d'octroi (Cf Note 18.4)